

Laïcité, je te dessine



Sommaire

- 2 - Portrait
- 3 - Édito
- 4 - Crèches dans les mairies
- 5 - L'hypocrisie du pape
- 6 - Cabu, un jour dans la Sarthe
- 7 - Tous vraiment Charlie ?
- 8 - Liberté de blasphème
- 9 - Tous Charlie, et après ?
- 10 - Optimistes, sensés, démocrates
- 11 - Un panorama inquiétant
- 12 - Le MEDEF en a rêvé
- 13 - Reconnaissance de la Palestine ?
- 14 - Le sida
- 15 - Hubertine Auclert
- 16 - Vigilance laïque
- 17 - À lire
- 18 - Humeurs et rumeurs
- 19 - Courrier des lecteurs
- 20 - Dessins de Nono

La rédaction remercie tous les abonnés de leur fidélité. Elle accorde une mention spéciale à ceux qui souscrivent un abonnement de soutien. A l'ensemble, elle demande de faire de nouveaux abonnés. Pour une meilleure communication, faire parvenir vos adresses e-mail à : anjoulaique@gmail.com.

ROLANDE ET BERNARD Doussard

Une vie bien remplie au service de l'école publique et de la Laïcité

ROLANDE ET BERNARD DOUSSARD ONT ENSEIGNÉ AU LION D'ANGERS DE 1963 À LEUR DÉPART À LA RETRAITE EN 1998. MILITANTS INFATIGABLES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE, LEUR ACTION À ÉTÉ DÉTERMINANTE POUR LA CRÉATION DU COLLÈGE PUBLIC DU LION-D'ANGERS, DANS UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS CATHOLIQUES.

L'Anjou laïque : Parlez-nous de vos débuts dans l'enseignement

Rolande : J'ai débuté à Angers dans un Groupe d'Observation Dispersé (GOD). Les GOD étaient des embryons de collège rattachés à des écoles primaires, à une époque où n'existaient que quelques cours complémentaires. J'enseignais sur deux écoles, Les Cordeliers et Bodinier, assez éloignées l'une de l'autre. C'était difficile. J'ai même pensé démissionner.

Bernard : Après mon service militaire, j'ai été nommé instituteur à Angers à l'école Victor Hugo. J'ai rapidement passé le concours pour être PEGC. Puis, en 1963, nous avons été nommés tous les deux dans un GOD au Lion d'Angers.

L.A. L : Au Lion d'Angers, le collège n'existait pas encore ?

Bernard : En 1963 ce n'était qu'un GOD avec deux classes, créé en urgence pour répondre à la création de l'établissement privé catholique. Les Lionnais, sans nous être franchement hostiles, étaient loin de nous être favorables. Il faut dire qu'à cette époque les maires du secteur étaient dans leur grande majorité prince, baron, marquis ... On ne nous a pas ménagé les humiliations mais beaucoup de nos opposants devaient se dire que nous étions deux jeunes citoyens qui ne manqueraient pas de partir faire leur carrière ailleurs. C'était sans compter sur notre acharnement à imposer le Service public là où l'enseignement catholique faisait la loi. Il nous a fallu nous battre pour obtenir la transformation de cet embryon en un collège de plein exercice. Mais nous avons bénéficié

de la solidarité et de l'abnégation de nos collègues ainsi que du soutien indéfectible des parents d'élèves et de l'Amicale laïque.

Rolande : Notre service d'enseignement à l'époque était de 30 heures par semaine. Nous assurions la cantine, le service de récréation ainsi que les études en attente des transports scolaires. Il faut dire que nous avions des élèves adorables avec lesquels Bernard faisait une partie de foot dans la cour après la cantine.

Le directeur du GOD était aussi le directeur de l'école primaire et à ce titre nous étions logés dans une maison sans confort, sans chauffage, sans autres wc que ceux de l'école dans la cour de récréation. Avec nos deux classes de la 1ère année, nous devions enseigner toutes les disciplines, de l'éducation physique à l'anglais en passant par le dessin. C'est ce qui nous a fait apprécier l'arrivée de collègues spécialistes qui nous ont rejoints en même temps que le nombre de classes augmentait. Mais pour ceci aussi, il a fallu se battre et même ruser pour obtenir la 2^e classe de 6^e puis la classe de 4^e malgré l'hostilité de nos supérieurs hiérarchiques qui ne voyaient pas l'utilité d'un collège pu-

Rolande Doussard est née à Angers en 1938. Elle entre à l'École Normale en 1955. Après une année de classe préparatoire littéraire et un passage par l'IPES (Institut de formation des professeurs du secondaire), elle débute sa carrière d'enseignante à Angers. Bernard est né à Cholet en 1937. Normalien de la promotion 1954/1958, il fera près de trois ans de service militaire (c'est l'époque de la guerre d'Algérie) avant d'être nommé instituteur à Angers.

blic au Lion . Ce n'est qu'après dix ans de lutte que nous sommes sortis de la quasi clandestinité et que l'État s'est enfin substitué au Syndicat Intercommunal d'alors par une reconnaissance officielle.

Bernard : Ces changements se sont accompagnés de déménagements successifs : de la mairie aux préfabriqués du stade, puis à un bâtiment en dur de

quatre classes auquel se sont ajoutés progressivement jusqu'à cinq préfabriqués doubles. Toujours sans adjoint et sans secrétaire, je passais le matin de classe en classe avec ma bouteille d'alcool pour allumer les poêles.

Ce n'est qu'en 1983, plus de vingt ans après l'ouverture de la 1^{ère} classe, qu'un collège digne de ce nom a été bâti avec salles de classe spécialisées, bureaux, CDI, salle de restauration, salle des professeurs, préau couvert et ... logement de fonction . Après notre départ le collège a été rénové et agrandi. C'est maintenant un superbe établissement qui compte plus de 600 élèves dans un secteur scolaire de la 2^{ème} couronne d'Angers en plein développement.

L.A.L : Vous avez aussi eu d'autres engagements militants ?

Rolande : Nous avons toujours été engagés dans la défense du Service public, de la Laïcité et du syndicalisme à des titres divers. Ces trois niveaux d'engagement ne sont pas indépendants. Par notre action déterminée pour imposer un collège public au Lion d'Angers, nous défendions la Laïcité. Mon engagement syndical au sein de la FEN puis de la FSU et au CA de la FOL 49 et celui de Bernard à l'Autonome ont contribué aussi à la défense du Service public et de la Laïcité. Tout est lié. J'ai assuré des responsabilités syndicales au sein de la FEN d'abord puis de la FSU. A ce titre, outre la défense des collègues auprès des Inspecteurs d'Académie et des Recteurs, je me suis beaucoup investie avec les parents d'élèves pour obtenir un collège à Brissac ainsi qu'au Lac de Maine à Angers avec le collège Jean Monnet. Je continue pour quelques mois encore à siéger au CA de la FOL49 où je participe là encore aux efforts obstinés de défense du Service public et de la Laïcité.

Bernard : D'abord trésorier de l'Autonome 49 à 22 ans, j'en ai été président pendant 25 ans. Je siége toujours au Conseil d'administration comme Président d'honneur depuis mon départ en retraite.

C'est une vie bien remplie. D'autres ont repris le flambeau dans ces combats qui ne sont toujours pas terminés comme on le constate notamment à Beaupréau.

Propos recueillis par Jacky Minier

HUMEURS ET RUMEURS

La Grande Guerre encore

Du côté d'Ypres, à une date incertaine, un gradé met ses poilus au parfum : « Si vous risquez d'être faits prisonniers, suicidez-vous. Sinon les Allemands vous feront mourir dans d'atroces souffrances ». L'un se retrouve prisonnier. Par le canal suisse il écrit à ses copains : « Surtout ne vous suicidez pas. Je suis prisonnier en Allemagne et bien traité ».



Ignorants

Charlie Hebdo était en grande difficulté financière et qui sait s'il n'aurait pas été contraint de cesser son activité dans un avenir proche. En décimant la rédaction du journal satirique, les tueurs ignoraient cette situation à moins qu'ils n'aient voulu précipiter les choses. Au prix d'une énorme rançon humaine, l'avenir de l'hebdomadaire est aujourd'hui assuré par les dons divers, les abonnements souscrits en masse, ou la vente à cinq millions d'exemplaires de l'édition historique. C'est à dire le contraire de l'objectif souhaité par les fanatiques religieux.

Blasphème

Le délit de blasphème n'existe pas en France. Sauf en Alsace et en Moselle. Les deux attentats en France auront eu des effets positifs, puisque les représentants des trois cultes monothéistes dans ces régions sont prêts à renoncer à cette prérogative qu'il jugent désuète. Enfin un peu de lucidité !

Abonnement

Dominique Richard le toujours semillant conseiller régional d'opposition, refuse l'abonnement à Charlie Hebdo proposé en soutien au journal satirique à chacun des élus de l'assemblée régionale par le président Jacques Auxiette. Étonnant quand on connaît le sens de l'humour et l'ouverture d'esprit de ce professionnel du mandat électif.

Songe (mauvais) d'une nuit de Noël

Comme les années précédentes, l'article me fit sourire. Sa lecture convaincue à l'instant du réveillon, pensais-je, pouvait dispenser les catholiques pragmatiques de messe de minuit. Mais, cette fois, conséquence toute personnelle, il perturba ma nuit de Noël.

Dans nos songes nocturnes nous pouvons échafauder sur les faits du jour, surtout s'ils coïncident avec une actualité qui vous taraude. C'est ce qui m'arriva.

pa. Le notable de la banlieue m'en avait informé : les écoles publiques, par décision bruxelloise, avaient été privatisées bien que toujours financées sur des fonds publics. Depuis, elles affichaient ostensiblement leurs caractères propres.

Le vagabondage nocturne réservant toujours des surprises, je rencontrai, flanqué à une colonne d'élèves, un ami portant fièrement un tee-shirt affirmant en lettres rouges : « Dieu, n'existe pas ». Connaissant son tempérament plutôt réservé, je m'en étonnai. « Avec quelques amis athées, me dit-il, nous avons formé une communauté pour créer notre école. Grâce à des relations franc-maçonniques, nous avons obtenu un contrat d'association. Depuis, bénévolement, j'assiste les maîtres choisis par le conseil d'administration ». Il s'était adapté à la nouvelle législation en vigueur régissant l'enseignement privé communautaire pour tous.

Encore monsieur Hutin

Dans ce monde des communautés exacerbées, mon odyssée freudienne se prolongea. J'ai visité, en Bretagne, une école où le parler français était interdit, même sur la cour de récréation. Depuis une décentralisation dictée par un gouvernement européen fédéral, dans toute l'Armorique (département de Loire-Atlantique compris), les écoles Diwan avaient remplacé les anciennes écoles de la République française, une et indivisible. Les enseignants (chauves ou non) n'avaient plus le droit d'être tête nue. Le port ostensible du bonnet rouge était obligatoire.

Enfin, car cette nuit mouvementée fut courte, le hasard me fit assister à une canonisation. J'y vis le Premier ministre de la France, en genuflexion, baiser la main gantée d'un nouveau

pape. Offusqué, je protestai. On me fit taire. Il était si bon cet ancien pape et, même s'il n'avait pas réalisé de miracle, le représentant de la France se devait de se fondre dans la communauté chrétienne pour lui rendre hommage. C'était le pape actuel, le pape François. Mais monsieur Hutin n'avait pas soufflé mot de sa disparition. Invraisemblable, même dans une divagation nocturne ! Je me suis réveillé.

De ces dérives communautaires, tout éveillé, les communautaristes de tout poil en rêvent. Des faits et analyses de toutes obédiences les y encouragent. Les manifestations contre le mariage pour tous, le maintien du statut scolaire de l'Alsace-Moselle, la contestation de la loi de 2004 sur l'interdiction du port des signes religieux à l'école publique, le refus du Conseil général de Maine-et-Loire de construire un collège public à Beaupréau, et bien autres choses, leur ouvrent plus ou moins des perspectives. D'évidence, ces faits d'actualité furent à l'origine de mon mauvais songe. Ici, dans l'Anjou Laïque, j'accuse leurs auteurs et inspirateurs de m'avoir gâché une fête que monsieur Hutin, dans son journal, espérait de félicité. Mais - la preuve - aux lecteurs de sa communauté seulement.

Jack Proult

P. S. : Les événements du début janvier montrent que la réalité peut, en horreur, dépasser les cauchemars. Cet édito écrit avant aurait pu en être changé. Réflexion faite, je l'ai maintenu. Des appels à la modération laïque, c'est-à-dire à la dissolution de son principe dans un bain trouble culturo-culturel, m'en ont convaincu. L'émotion du drame passée, les ennemis et les faux amis de la laïcité revigorés continueront à me faire cauchemarder.

L'édito



Dans tous les halls des mairies, je voyais une crèche illuminée. Dans les villes de droite, le premier magistrat de la ville offrait même des cadeaux payés par les contribuables athées et de toutes confessions. Dans les villes de gauche, c'était une porte ouverte pour apprécier l'œuvre d'un artiste local, le culturel justifiant le culturel.

Sur ma couche, je fis un bond. J'allai protester auprès d'un maire de la banlieue, ancien lecteur de ce journal. « Mon vieux, tu dates, la loi de 1905 est supprimée ! », m'affirma-t-il.

Et le rêve cauchemardesque se poursuivait.

Je croisais des accompagnatrices de sorties scolaires couvertes de foulards islamiques, d'autres, dames patronnesses, arboraient des croix chrétiennes (c'étaient les plus nombreuses), puis ce furent des hommes, coiffés de la kip-

Dans la journée du 24 décembre, j'ai lu l'éditorial de François Régis Hutin, directeur général de « Ouest-France ». Illustré par une crèche, il était consacré à la naissance du Christ et à l'espoir d'humanité qu'elle portait. En cette période, pour lui divine, monsieur Hutin a pour habitude de glorifier son Seigneur.

Communauté et citoyenneté

Dans une société que d'aucuns veulent avant tout multiculturelle, le danger est que l'équité entre les communautés de toutes sortes tende à supplanter l'égalité citoyenne. Le risque est que dans les esprits la citoyenneté politique s'efface

devant l'appartenance à un groupe particulier ethnique ou religieux exclusif. La communauté en tant que telle n'est pas en soi condamnable. Elle est profondément humaine. Elle peut même aider à l'intégration et à l'ouverture aux

autres, si elle n'enferme pas. Un État laïque, en assurant l'égalité entre les personnes et leurs libertés de conscience, permet d'ailleurs des appartenances simultanées à des communautés différentes. Sa neutralité et celle de ses

services publics assurent un bien commun à tous les citoyens tout en garantissant des espaces publics de libre expression. Le principe laïque de gestion d'une société n'est pas excluant. Bien au contraire, son indifférence aux communautés religieuses permet leur coexistence sans qu'aucune ne soit inféodée à l'État ou privilégiée par celui-ci. La loi de séparation permet au croyant d'être citoyen au même titre que l'athée et l'agnostique. Ni plus, ni moins.

j. P.

La crèche n'a pas sa place dans une mairie

IL EST HYPOCRITE DE S'ABRITER DERRIÈRE L'ART OU LA CULTURE POUR JUSTIFIER L'INSTALLATION D'EMBLÈMES RELIGIEUX DANS LES ÉDIFICES OFFICIELS DE LA RÉPUBLIQUE. LE CULTUREL N'EST PAS LE MASQUE DU CULTUEL. ET L'ÉTAT DOIT RESTER SÉPARÉ DE L'ÉGLISE.

La République saura-t-elle faire respecter sa devise ? La laïcité ne consiste nullement à raturer toute trace des religions dans l'espace public, mais à traiter également les divers croyants, les athées ou les agnostiques. D'où le rejet de tout privilège officiel accordé aux uns ou aux autres. C'est pourquoi une crèche n'a pas sa place dans une mairie, un hôtel de région, un commissariat, un palais de justice, une école publique, bref dans les édifices officiels de la République.

Mais elle peut en avoir une dans une vitrine de magasin, dans une devanture de théâtre, dans une église et plus généralement dans tout espace public d'ordre privé, c'est-à-dire sans rôle étatique officiel. La séparation de l'Etat et des Eglises doit s'appliquer à tous les niveaux des collectivités territoriales, et le respect d'une telle exigence de neutralité des bâtiments officiels n'a rien d'offensant pour la religion. Il est simplement conforme au souci d'universalité et au principe d'égalité.

L'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 est très clair : « *Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.* » On ne peut prétendre qu'une crèche est une « exposition ». Sauf si l'on veut tordre les mots en tous sens pour nier les évidences. Une *Annonciation* de Fra Angelico est une œuvre culturelle sur un thème religieux. Elle peut être présentée dans un musée, ou dans une exposition de peinture. Mais une crèche est avant tout un emblème religieux, présenté pour entretenir la tradition chrétienne.

Cultuel et culturel : l'imposture.

La mise en scène de la nativité, avec le petit Jésus dont la tête auréolée symbolise l'incarnation divine et les Rois mages en adoration, relève strictement du récit chrétien. Les mairies sont des maisons du peuple tout entier et non des seuls croyants. On ne peut oublier que la neutralité qui s'y impose est le signe évident de leur universalité. Vouloir violer cette neutralité par l'installation d'une mise en scène religieuse dans

une mairie, c'est revendiquer un privilège, évidemment attentatoire au principe d'égalité.

L'invocation du culturel pour travestir une telle demande de traitement privilégié est une imposture. Elle constitue un prétexte partisan, greffé sur une acception contestable de la culture, assimilée à toute tradition ancestrale. En fait, le mot culture a deux sens contradictoires. Il peut recouvrir la soumission à la tradition, ou le dépassement de celle-ci à partir de son examen critique. Pour la laïcité, c'est un tel dépassement qui vaut, car il promeut l'émancipation en délivrant les êtres humains de pratiques oppressives trop souvent sacralisées. Rappelons qu'au nom des cultures, les religions ont imposé la notion machiste de chef de famille, l'excision du clitoris, la pénalisation de l'homosexualité, la lapidation pour adultère, l'infériorisation de la femme. L'amalgame entre culture et tradition pérenne joue souvent un rôle idéologique pour justifier l'injustifiable.



La confusion voulue entre culte et culture permet trop souvent de financer le culte en feignant de financer la culture. Les élus qui la pratiquent oublient leur devoir de promouvoir les principes républicains. A Paris, le financement public par le maire précédent de l'Institut des cultures de l'islam (ICI) annonce déjà la confusion. Un institut « culturel » équipé de salles de prière, c'est étrange ! Cela a coûté plus de 800 000 euros aux contribuables parisiens, dont beaucoup sont athées.

Ajoutons les 70 000 euros en juin dernier pour organiser dans le salon d'honneur de la Mairie une fête religieuse dite « culturelle » alors qu'elle célébrait le ramadan. Difficile ensuite de rappeler à Robert Ménard qu'il ne doit pas ins-

taller une crèche dans la mairie de Béziers. Le préfet de l'Hérault l'a pourtant fait. Il s'est entendu objecter le contre-exemple de Paris. Il est urgent de rédiger un code de conduite laïque des élus. Cela éviterait d'ouvrir un boulevard à la droite extrême, qui usurpe la laïcité et n'en cultive que les apparences.

Jean-Marie Le Pen a dit de sa fille que sa référence à la laïcité était contingente, donc inessentielle. M. Ménard confirme, en violant la laïcité, y compris par une messe publique lors de la feria. Et Marine Le Pen confirme elle aussi en s'indignant qu'on ne veuille pas d'emblème religieux dans les mairies, ce au nom de « notre culture ». Elle condamne les prières de rue musulmanes mais non les processions catholiques du Limousin (les « ostensions »). Deux poids deux mesures.

Ce qui à terme menace la République en en brouillant le sens, c'est le fait d'encourager les communautarismes religieux par clientélisme électoral. Au passage, on gratifie ce dernier du nom

pudique de « pragmatisme ». La laïcité, c'est l'égalité libérée liée au sens du bien commun à tous, source de fraternité. N'oublions pas l'universel.

Henri Pena-Ruiz

Henri Pena-Ruiz est ancien membre de la commission Stasi sur l'application du principe de laïcité. Dernier ouvrage paru : *Dictionnaire amoureux de la laïcité* (Plon) Prix de l'initiative laïque 2014 et Prix national de la laïcité 2014.

Article paru dans le Monde du 26/12/2014

#HUMEURS ET RUMEURS

La laïcité version États-Unis

Dans ce pays, champion auto-proclamé des libertés, on compte sept États dont la Constitution déclare les athées inéligibles aux emplois publics et aux fonctions électives. Il est très courant qu'en cas de divorce la garde des enfants soit refusée à un parent au seul motif qu'il est athée. Pour faire abroger ces dispositions constitutionnelles, un mouvement s'est créé : la « Secular Coalition for America » (Coalition laïque pour l'Amérique). Leur combat est le nôtre.

La Laïcité n'est pas une technique

« La question scolaire rejoint la question sociale : elle n'est pas pour nous une diversion. Les deux questions se tiennent. Laïcité de l'enseignement, progrès social, ce sont deux formules indissolubles. Nous n'oublierons ni l'une ni l'autre, et en bons républicains socialistes nous lutterons pour les deux ». Jean Jaurès, Discours à la Chambre, 1910.

La question qui tue

Ce 7 janvier au journal de 20 heures un ancien responsable du GIGN explique la traque des frères Kouachi qui dans la matinée ont accompli leur ignoble forfait à la rédaction de Charlie Hebdo. Il indique notamment que les deux hommes sont vraisemblablement en possession d'armes lourdes de guerre, notamment de fusils mitrailleurs Kalachnikov, de grenades et d'un lance-rocket. « Et vous pensez qu'ils sont dangereux ? » s'est enquis David Pujadas, décidément spécialiste de la question... qui tue.



L'Europe
pour la crise



Papale

On ne peut toujours se complaire à féliciter le pape François pour la leçon de bons sentiments qu'il a livrée au Parlement de Strasbourg. C'est oublier certains de ses propos et les limites de son engagement social et, d'abord, ce problème de principe que seul, à gauche, Mélenchon a souligné courageusement par son départ de l'hémicycle lorsqu'il a parlé : de quel droit une autorité ecclésiastique comme lui intervient-elle dans une enceinte politique pour indiquer à des citoyens élus par d'autres citoyens, en toute liberté et neutralité religieuse, la voie politique à suivre dans de nombreux domaines ?

Pourquoi pas, ensuite, la voix d'un Imam, puis d'un représentant des juifs, etc... avec leurs désaccords sur la voie à suivre ? Je rappelle cet axiome simple : s'il y a bien des citoyens qui sont aussi des croyants et dont les croyances vont bien entendu influencer sur leurs choix politiques, il n'y a pas de citoyens croyants, pouvant s'exprimer en tant que tels dans l'espace public pour l'influencer et, a fortiori, d'autorité croyante qui serait légitimée à investir cet espace et à y développer une activité indissolublement religieuse et politique. C'est ailleurs, dans d'autres lieux et face à d'autres auditoires, qu'elle est seulement habilitée à le faire. C'est cela la démocratie laïque !

Sur le fond, tout ce qu'il a pu dire sur la paix, la misère, les inégalités, l'égoïsme, l'immigration, le populisme et la xénophobie, et que l'on doit approuver, ne saurait nous faire oublier un point essentiel : nombre de ces dérives qu'il dénonce se produisent dans des pays, comme la Pologne ou la Hongrie, qui précisément se réclament fortement de son orientation religieuse : qu'attend-il pour y aller et leur faire la leçon ?

L'Europe et l'Église

Par ailleurs, il y a toujours cette constante philosophique (théorisée par son prédécesseur) qui veut que toute action progressiste ou humaniste doive se réclamer d'une transcendance, seule à même de la justifier : c'est oublier la leçon des grands philosophes, à commencer par Kant, fondateur d'une morale du respect de la personne humaine basée sur la seule raison ! C'est bien pourquoi le pape appelle les européens à un renouveau spirituel empruntant les chemins de ladite transcendance et demande à l'Europe de puiser à ses « racines chrétiennes » (tout spécialement) pour assumer et assurer son identité

humaniste. Ce propos est scandaleux quand on sait que l'Europe « démocratique » actuelle s'est construite contre les Églises, en particulier depuis la Révolution de 1789 et l'instauration de la République, étrangement absentes de ces racines qu'il invoque, et qu'on se souvient aussi que l'Église catholique, avec ses valeurs propres, voire en leur nom, a soutenu les pires régimes dictatoriaux du 20^e siècle : Espagne, Portugal, Italie de Mussolini, Grèce des colonels, Pinochet... sans compter l'Argentine dont il vient et dont il n'a guère dénoncé la dictature en son temps ! Le mensonge par omission ferait-il partie de la morale catholique ?

Le pape et les pauvres

Ensuite, il y a le rappel par le pape des positions de l'Église sur l'avortement et l'euthanasie, formulées dans des termes moralement inadmissibles et proprement indignes : l'avortement consisterait à « tuer des enfants à naître » et l'euthanasie, simple souci

d'une mort digne et humaine, deviendrait un crime. Tout cela relevant d'une « culture du déchet » méprisant la vie et qui caractériserait notre époque !

Dernier point, et qui n'est pas mince : la critique sociale dont le pape François se fait le spécialiste au nom d'une « option préférentielle en faveur des pauvres » n'est pas rien, mais elle doit être appréciée à sa juste mesure. Elle ne vise que les excès d'un libéralisme économique dont elle ne dénonce pas le principe. Il faut savoir que la doctrine sociale officielle de l'Église catholique (comme des autres Églises) est favorable au capitalisme, c'est-à-dire à la propriété privée de l'économie, sur les conséquences de laquelle le pape pleure et nous invite à pleurer ! C'est bien pourquoi (ce qu'on oublie de dire) il a pu présenter récemment son « option préférentielle pour les pauvres » comme une option « culturelle et théologique » et surtout pas comme une option « politique » : « l'Église n'a pas à devenir une ONG » a-t-il même précisé. Et je ferai

remarquer enfin que les bases morales ou anthropologiques de cette critique sociale sont curieuses, surtout quand on songe qu'elles sont présentées devant un aéropage de libéraux amoureux de la finance que son discours accuse : critiquer l'égoïsme, oui, trois fois oui ! Mais critiquer l'individualisme (dans « individualisme » il y a « individu ») et l'abondance matérielle (pour qui ?) voire la consommation ? En réalité, cette critique (que l'on peut entendre) a tout l'air de s'en prendre à des modes de vie éloignant l'homme de la vie spirituelle et qui pourraient donc menacer l'influence propre de l'Église sur les « âmes ». Souci de la dignité humaine, donc, ou souci de préserver un appareil idéologique de pouvoir, avec les privilèges qui lui sont afférents ?

Yvon Quiniou,
philosophe

Dernier ouvrage

Critique de la Religion ;

Une imposture morale intellectuelle et

politique

Les intertitres sont de la rédaction.

LE PAPE
AFFIRME
L'INUTILITÉ
DE LA CAPOTE...



... BIEN SÛR,
COMME ÇA, ÇA SERT À RIEN...
COCO.

CABU un jour dans la Sarthe

LECTEUR INCONDITIONNEL DE CHARLIE HEBDO DEPUIS DES DÉCENNIES, J'AVAIS EU LE PRIVILÈGE, IL Y A BIEN LONGTEMPS, DE RENCONTRER LE DESSINATEUR CABU. SOUVENIR.

1973 ou peut-être 1974. Jeune journaliste au Maine Libre, j'effectuais alors les remplacements du titulaire de la rédaction de La Flèche, un rédacteur totalement incompetent, ancien cordonnier, jaloux car incapable d'aligner deux phrases correctes à la suite. À cette époque (et peut-être encore aujourd'hui), l'actualité de cette petite cité des rives du Loir se bornait quasiment aux activités de son emblème : le Prytanée militaire.

À la table d'un bistrot

À la Flèche comme ailleurs, le quotidien du localier seul en poste, c'est la tournée des faits divers : commissariat et gendarmerie. Au retour de ce rituel journalier, je rentre dans le petit bar où les confrères se retrouvent pour faire le point. Lecteur habituel de Charlie Hebdo, je n'ai aucune peine à reconnaître cette coupe de cheveux au bol et ces petites lunettes rondes. Cabu était installé à la table voisine. J'ai donc pris mon courage à deux mains pour l'aborder. « Tu es journaliste ici, alors assied-toi ». Et nous avons parlé. Ou plutôt, il a parlé. Du métier beaucoup, du sien surtout. Ce qu'il faisait ici ? « Oh, juste un petit reportage sur le Prytanée militaire. Je t'aurais bien invité à dîner, mais je prends mon train tout à l'heure au Mans ».



Alors je suis parti, la tête un peu dans les nuages. Bien-sûr, je n'étais pas content de ce que j'avais écrit dans mon journal sur cette rencontre. L'émotion n'est pas une bonne muse.

Sous une pluie glacée

Et Charlie Hebdo est paru le mercredi suivant. Et avec lui est arrivée la révolution dans la petite ville bourgeoise sous-préfecture de la Sarthe. Comment Cabu avait-il pu, sans être reconnu, participer à une prise d'armes dans la cour d'honneur du célèbre établissement fléchois ? Beaucoup se sont posé la question. Car n'étaient souvent présents lors de ces cérémonies traditionnelles que les familles des élèves et les représentants de la presse locale. Pourtant, en quelques croquis sur plusieurs pages de Charlie, Cabu avait merveilleusement capté la scène. Su décrire cette ambiance où sous une pluie glacée d'hiver, des gamins d'une douzaine d'année en tenue militaire d'apparat, attendaient de longues minutes, les lèvres bleues, s'interdisant de claquer des dents de peur d'une punition, un vieux colonel méprisant. Et Cabu avait merveilleusement saisi l'attitude de ces gosses perclus de froid, raides dans leurs habits neufs, le cerveau lavé, soumis au menton arrogant du vieil officier insensible.

Colère et insultes

Inutile de préciser que la publication

avait fait grand bruit dans le Landerneau sarthois. Toutes les familles bourgeoises de La Flèche (dont beaucoup avaient un fils qui étudiait dans l'établissement) étaient montées au créneau. Colère et insultes avaient salué la



sortie de l'hebdomadaire : indigne, insultant, vulgaire, ridicule, lamentable, etc. Une mère d'élève s'était même rendue à la maison de la presse pour y acheter tous les exemplaires restants du journal. Le commerçant n'avait pas perdu le nord et en avait commandé un nouveau stock...qui s'était écoulé très rapidement.

Depuis, quatre décennies se sont écoulées. Et depuis, chaque fois qu'il me l'était possible, j'ai acheté Charlie Hebdo, éclatant de rire devant les unes de Cabu, de Wolinski, de Luz de Charb et des autres.

Le mercredi 7 décembre au matin, c'est

la moitié de la rédaction du journal que des fanatiques ont assassinée. Le même jour dans la soirée, place du Ralliement à Angers, hommage était rendu à ceux qui n'avaient pour arme que leur crayon face à des fusils mitrailleurs, face à la barbarie, à l'intolérance, à la lâcheté.

Charlie Hebdo doit revivre pour que les terroristes n'aient pas gagné. Toute la presse a proposé son aide. Tiendra-t-elle ses engagements une fois le moment d'émotion passé ?

Quant à moi, la presse quotidienne régionale m'a apporté pendant des années la passion des rencontres, le plaisir d'écrire, le devoir de rendre compte avec une honnêteté intellectuelle que j'ai voulu irréprochable. Mais j'ai quand même rêvé de ces réunions de rédaction ou seule la surenchère des saillies sarcastiques et du rire aurait présidé à la créativité.

Gratter n'est pas blesser, mettre le doigt là où ça fait mal est aussi une thérapie. La presse quotidienne régionale vit de ses annonceurs qu'il ne faut pas froisser. Rien que pour ne pas scier la branche sur laquelle on s'assoit.

À la retraite, j'ai entrevu l'espoir de voir vivre un peu de cette presse libre des forces de l'argent, insolente, impertinente, acide sans être indigeste. Mais cet espoir a vite disparu devant la prudence chronique.

Jean-Claude Michineau

TOUS VRAIMENT CHARLIE ?

I

ls étaient des milliers, ils étaient des millions à défiler dans les rues des villes et des villages de France pour dire leur soutien aux victimes des odieux attentats perpétrés contre le journal Charlie Hebdo puis contre des membres de la communauté juive. Ces millions de marcheurs en faveur des valeurs de la République indiquaient aux terroristes qu'ils avaient perdu la partie, et que la route des œillères de l'obscurantisme avaient été barrée par la solidarité nationale.

Une spécificité française

Parmi ces millions de défenseurs de la démocratie, ils étaient des milliers à arborer un badge ou un petit panneau affirmant « Je suis Charlie ». Cette formule c'est Kennedy qui l'avait inaugurée avec son célèbre « je suis un berinois » lors de sa visite en Allemagne après la construction du « mur de la honte ».

Le 11 septembre 2001 nos médias peu imaginatifs singeaient ce vieux slogan pour affirmer, sans d'ailleurs demander l'avis de qui que ce soit, que nous étions tous des américains.

« Je suis Charlie » affirmaient donc sans méchanceté aucune, mais dans une démarche moutonnaire, ces milliers et milliers de révoltés par les scènes de violence étalées presque en direct par les chaînes de télévision. Mais combien, parmi ces milliers de jeunes ou de moins jeunes qui pensaient sans méchanceté ce jour là être Charlie, avaient-ils seulement lu, ne serait-ce qu'une seule fois, Charlie Hebdo. Ils étaient sans aucun doute encore moins à l'avoir acheté, et très peu à lire le journal satirique régulièrement et un très faible nombre à y être abonnés. Quel dommage que tous ceux qui ont dimanche rendu un vibrant hommage au journal mutilé n'aient pas assez tôt reconnu ses qualités, au moins en le lisant. Car affirmer « Je suis Charlie » c'est crier son adhésion à l'esprit caustique et irrévérencieux de l'hebdomadaire satirique. En outre, qui peut croire

que les chefs d'États et les personnalités du monde entier qui ont participé à cette grande marche de la solidarité étaient-eux aussi Charlie, alors que



dans certains des pays représentés lors de cette gigantesque marche, la liberté de la presse n'est pas vraiment odeur de sainteté ?

Beaucoup d'intervenants étrangers, et notamment des journalistes, ont admis que Charlie Hebdo n'existait qu'en France et que sa parution serait impossible dans de nombreux pays, y compris aux États-Unis où la liberté d'ex-

pression entre dans le domaine du sacré.

Allumer partout des Vietnam

Le dessinateur Luz, tout comme Laurent Leger, rescapés du massacre, l'ont dit : avant le drame, la rédaction du journal se sentait bien seule. Un journal qui refusait toute allégeance à la publicité, et bien entendu toute aide financière, ne comptant que sur ses seuls lecteurs pour financer sa parution. Cette liberté de ton dont on s'est aperçu qu'elle était pratiquement unique au monde, les citoyens français ne s'en sont rendu compte que bien trop tardivement. Endetté, Charlie-Hebdo qui avait lancé plusieurs appels aux dons, était presque sur le point de mettre la clé sous la porte par laquelle sont entrés les assassins. « Ils sont allés trop loin », « ils ont exagéré », pouvait-on entendre ici et là dans les cortèges. Preuve que l'esprit Charlie est encore loin d'être entré dans toutes les têtes. Outre des dessinateurs et humoristes de grand talent, les journalistes de Charlie Hebo étaient avant tout des gamins impertinents qui n'avaient jamais grandi, qui aimaient rire et qui avaient le courage d'assumer leurs frasques. Personne n'était contraint à être d'accord avec eux. Preuve, il arrivait de pouvoir lire des positions politiques opposées dans le même numéro.

L'édition historique de Charlie Hebo a été publiée à cinq millions d'exem-



plaires. Les abonnements à l'hebdomadaire ont été multipliés par deux cents. De quoi voir venir l'avenir financier du journal avec sérénité. Certes l'absence des Cabu, Wolinski, Tignous pèsera. Mais cette cicatrice permettra l'émergence d'autres talents.

L'esprit Charlie n'est donc pas mort comme le souhaitaient les fanatiques. Reste, comme le demandait à son époque Che Guevara, à allumer « d'autres Vietnam » de l'impertinence un peu partout en France. Certes la tâche est difficile car souvent contrée par les forces réactionnaires qui utilisent la justice pour annihiler les initiatives locales. Le courage des gens de Charlie doit servir d'exemple et donner des ailes aux plus timorés.

Jean-Claude Michineau



Liberté de blasphème ET RESPECT DE LA LAÏCITÉ

Charb, Cabu, Wolinski et *Charlie Hebdo* ont-ils été châtiés pour avoir blasphémé ? Non ! Ils ont été assassinés pour avoir défendu, par l'humour mais jusqu'au sacrifice, la liberté de conscience, de pensée et d'expression critique contre tous les obscurantismes, tous les fanatismes, tous les intégrismes religieux et politiques. Ils n'ont pas été massacrés par des musulmans, fussent-ils radicaux, mais par des terroristes barbares et fascistes.

En France, le dernier supplicié pour blasphème fut en 1766 le jeune chevalier de La Barre car ce délit n'existe plus depuis la Révolution. L'article 10 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 stipule : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public. ». Le délit de blasphème, comme celui de régicide, fut rétabli par la monarchie restaurée en 1815 mais abrogé dans les années 1830. La loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de presse le supprime définitivement, même si « la provocation aux crimes et aux délits » et « l'incitation à la haine et à la violence » restent susceptibles de poursuites et de sanctions. Ce qui peut être sanctionné par la loi, c'est l'injure ou la diffamation de personnes ou de groupes de personnes.

Un point de vue des religions

Le blasphème a été défini par l'Eglise catholique comme « tout propos ou acte irrespectueux contre Dieu » et comme « une défaillance dans l'expression de la foi ». La notion de blasphème n'a donc de sens que du point de vue des religions. Ce sont elles qui déterminent en effet ce qui est injurieux ou diffamatoire envers elles-mêmes. Ce sont elles qui interdisent le blasphème car elles prétendent avoir le monopole de la vérité et du sacré. Ce sont elles qui diabolisent ce que les croyants d'autres religions ou les incroyants considèrent comme de simples moqueries irrévérencieuses ou des critiques intellectuelles. Ce sont elles qui font appel au pouvoir politique des Etats pour punir les apostats et les blasphémateurs. Et les Etats conservateurs et autoritaires font de l'apostasie et du blasphème des délits, voire même des crimes, parce que ces pratiques remettent en cause l'ordre politique et social. En République laïque et démocratique le blasphème n'existe pas.

En effet, le droit de blasphémer a été conquis comme un corollaire de la liberté de conscience et de pensée. Pierre Bayle, ce philosophe protestant mort en exil en 1706, affirma le premier que « le blasphème n'est scandaleux qu'aux yeux de celui qui vénère la réalité blasphémée ». Le blasphème n'a en effet de sens que pour ceux qui partagent les mêmes croyances religieuses. Venant des non-croyants, des propos blasphématoires ne sauraient atteindre des croyants

dans leur foi ; ils les mettent seulement à l'épreuve. Punir les blasphèmes et réduire les hérésies n'aboutit qu'à mettre les croyants en contradiction avec leurs religions de vérité et d'amour.

Voilà pourquoi les philosophes des Lumières ont dénié aux religions le droit d'imposer leurs dogmes à toute la société, aux croyants d'imposer leurs croyances aux agnostiques et aux athées. Les normes politiques et civiles doivent être déliées, séparées, indépendantes des normes religieuses. La justice publique n'a pas à faire respecter les dogmes religieux. La liberté de blasphémer est un droit découlant de la liberté de pensée et d'expression. La liberté

sur une « laïcité européenne ». Il est vrai que le délit de blasphème subsiste plus ou moins dans le code pénal de nombre d'Etats de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Italie, Irlande, Malte, Norvège, Pologne, Royaume Uni) même si la sécularisation des sociétés en limite les recours. Les Pays-Bas l'ont abrogé en 2013.

Il ne faudrait donc pas confondre tolérance et laïcité. La tolérance est une concession du prince à certains sujets, de l'Etat à des communautés, pas la reconnaissance d'un droit naturel, plein et entier, égal pour tous les citoyens et irrévocable. Jaurès, qui n'appréciait pas un



de pensée est absolue ou elle n'est pas. En proclamant la liberté de conscience et l'égalité des droits entre tous les hommes, l'Assemblée constituante a jeté les bases, non de la tolérance mais de la laïcité que la loi de séparation des Eglises et de l'Etat a consacrée en 1905.

Tolérance et laïcité : ne pas confondre Certains prétendent aujourd'hui qu'il faudrait limiter la critique des religions au nom du respect qui leur serait dû en raison des fonctions qu'elles assurent dans la société et qui peuvent favoriser l'intégration et maintenir la paix civile. En 1991, Mgr Lustiger demandait la pénalisation de publications antireligieuses au nom du « respect d'autrui » et d'« atteinte grave au pacte social ». Le député UMP Eric Raoult proposa en 2006 le rétablissement du délit de blasphème. Nicolas Sarkozy entendit répondre « aux attentes des grandes religions » pour des raisons d'intégration sociale et de sécurité intérieure. Des néo-cléricaux invoquent un alignement

certain anticléricalisme grossier mais qui respectait absolument la liberté de critique, ne s'y trompait pas : « Nous ne sommes pas, disait-il en 1910, le parti de la tolérance – c'est un mot que Mirabeau avait raison de dénoncer comme insuffisant, comme injurieux même pour les doctrines des autres. - Nous n'avons pas de la tolérance, mais nous avons, à l'égard de toutes les doctrines, le respect mutuel de la personnalité humaine et de l'esprit qui s'y développe. » Le respect est dû aux personnes, aux croyants, pas aux croyances, pas aux religions qui sont à soumettre à la critique de la raison et de la science, du rire et de l'humour.

Jean-Paul Scot,
historien

Derniers ouvrages parus : *Jaurès et le réformisme révolutionnaire*, Seuil, 2014
« L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle ». *Comprendre la loi de 1905*, Seuil, 3^e édit, 2015
Les intertitres sont de la rédaction

#HUMEURS et RUMEURS

Brèves de cycliste

La mairie d'Angers affiche « nous n'avons pas peur »... Le graphisme blanc noir rappelle le journal assassiné. C'est vrai, la droite « éduquée » angevine ne peut pas écrire : « Je suis Charlie ».

Brève des Mauges.

Les élus UMP du conseil général de « Maine et Loire » ont défilé pour défendre la Laïcité (mort de rire)

Orthographe:

Mme Boutin « hait » Charlie ?

A. P.



Brève emmerdée

Tandis que le monarque présidentiel actuel vient offrir sa compassion au premier rang authentiquement Charlie du peuple, un pigeon parisien républicain déposera sur l'auguste épaule droite de François une fiente fort fraîche. Rires de l'équipe Charlie. Rire retrouvé, spontané qui pour un instant soustrait au drame. (C'est Luz qui rapporte l'anecdote que les vidéos confirment). Je rêvais que les terroristes tirent sur les pigeons, pas sur les pigistes. C'était une erreur. Nous avons besoin de plumes.



Le temps de l'émotion et du recueillement s'est terminé avec les manifestations monstres du dimanche 11 janvier. Vient maintenant le temps de l'analyse et de la réflexion.

Les causes du terrorisme

L'indispensable combat contre le terrorisme ne nous dispense pas d'en rechercher les multiples causes. En voici deux. La mise en application un peu partout dans le monde des doctrines néolibérales entraîne une désagrégation du corps social. Les laissés pour compte considèrent que les états les abandonnent et ne voient plus d'autres solutions pour sortir de leur condition misérable que la radicalisation la plus violente. Ils ont aussi le sentiment que les politiques internationales, pour l'essentiel, les méprisent et les exploitent

de longue date. Evoquons simplement, pour ne pas polémiquer sur des événements récents, le coup d'état fomenté en 1953 par des services de renseignements occidentaux contre Mohammad Mossadegh, premier ministre d'Iran, qui osa nationaliser les pétroles de son pays en 1951.

Liberté de conscience et d'expression

Tous les chefs d'état présents à Paris, comme tous les manifestants, n'avaient pas la même conception de la liberté de conscience et de la liberté d'expression. C'est peu dire. Dans beaucoup de pays Charlie Hebdo ne pourrait pas paraître et j'ai entendu certains manifestants dire qu'il allait trop loin. Bref, les journalistes de Charlie Hebdo auraient dû s'autocensurer et, sans le dire véritablement, ces manifestants pensaient

qu'ils portaient, au moins pour partie, la responsabilité de leur mort. Au moment de la publication des caricatures de Mahomet, des politiques de tous bords, des autorités religieuses de toutes confessions, tenaient un discours identique en appelant à la modération des journalistes. Ce qui ne les a pas freinés dans leur façon, que je trouve un peu hypocrite, de verser des larmes sur des morts dont ils condamnaient les dessins quelques mois auparavant.

Je ne crois pas que la liberté de conscience ou la liberté d'expression soient des menus à la carte où chacun choisit ce qui lui convient. La critique, la caricature, la récusation des opinions politiques, philosophiques et des dogmes religieux en relèvent sans discussion possible et n'empêchent pas le

respect des personnes qui partagent ces convictions.

A chacun de balayer devant sa porte. En Europe, le délit de blasphème, ou d'attaque et outrage aux doctrines de foi, existe en Allemagne, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en Irlande, en Grèce, en Suisse et j'en oublie sans doute. Chez nous, en France, il existe en Alsace/Moselle. Alors si nous voulons véritablement défendre la liberté de conscience et d'expression commençons par donner l'exemple : abolissons le délit de blasphème et le concordat en Alsace/Moselle.

Yves Mulet Marquis

**Privé,
public :**

**deux poids
deux
mesures,
Nort-sur-
Erdre et
Beaupréau**

Jean Candide, de Chemillé, est un lecteur attentif du Courrier de l'Ouest. Dernièrement il a envoyé un courrier à la rédaction du journal. Fidèle abonné de l'Anjou laïque il nous l'a fait parvenir. Par la rubrique Pays de la Loire, il apprit la création d'un nouveau lycée privé d'enseignement général à Nort-sur-Erdre. Ce fut très rapide. Dans cette ville, l'enseignement catholique possédait des écoles primaires, un collège et un lycée d'enseignement professionnel. Il ne manquait que le lycée d'enseignement général. L'an dernier, pour combler ce manque, le directeur diocésain a donc pris l'initiative de créer hors contrat une classe de seconde de cet enseignement dans les locaux du lycée professionnel. Cette année le Rectorat a mis cette classe devenue première, et la classe de seconde qui suit, sous contrat d'association. Ainsi, en un an, l'enseignement privé a créé un lycée qui sera

financé sur des fonds publics. Jean Candide souligne que la stratégie est éprouvée. Dans la panoplie d'implantation, il y a aussi les annexes d'établissements existants. A Chalonnes sur Loire, Les Ponts-de-Cé, Saint Sylvain d'Anjou, ce système de délocalisation a permis de concurrencer les collèges publics.

Jean Candide fait le parallèle avec Beaupréau : plus de trente ans pour obtenir un lycée. Outre l'opposition du Conseil régional, le Rectorat ne le jugeait pas utile. Il ne fallait pas nuire au Lycée privé Bonnes Nouvelles. Aujourd'hui, toujours pas de collège. Le Conseil général veut préserver l'exclusivité de l'enseignement catholique dans le premier cycle du second degré. Et, jusqu'à alors, l'Etat n'intervient pas. Pourtant, les articles L211-3 et R211-3 du code de l'Education le lui permettent. Une nouvelle lettre ouverte des organisations laïques à madame la Ministre demande

leur application. Ces articles, découlant de l'article L 141-1 stipulant que « l'organisation de l'enseignement public et laïque à tous les niveaux est un devoir de l'Etat », portent une exigence républicaine. Face à la mauvaise volonté de certaines collectivités territoriales et à la liberté d'implantation de l'enseignement catholique, ils garantissent la présence de l'enseignement public sur tout le territoire national. Mais faut-il encore qu'ils soient appliqués. A Beaupréau, c'est évident qu'ils devraient l'être. S'ils ne l'étaient pas ici, de fait, ils deviendraient obsolètes. Le combat conduit à Beaupréau a une dimension nationale. Décourageant que beaucoup ne veulent pas s'en rendre compte.

J. P.

OPTIMISTES, SENSÉS, DÉMOCRATES

La planète va mal. Nos sociétés vont mal. Nous courrons à la catastrophe. Il ne se passe pas de journée sans que les médias avides de sensationnel ne reprennent en cœur ces propos alarmistes. Devons nous croire et soutenir sans réfléchir les propositions de celles et ceux qui surfent sur des peurs irrationnelles et obscurantistes. Ils refusent la marche en avant de l'humanité et le progrès scientifique et technique pour mieux asservir et diriger les peuples

Des progrès pour tous

Il fut une époque où l'on évoquait le péril jaune. Aujourd'hui en extrapolant sans discernement les tendances du passé récent on imagine une explosion démographique, drame futur de notre Terre. Rien de nouveau. Malthus au 19^e siècle prédisait déjà la croissance exponentielle de la population et concluait sur le caractère inévitable de la catastrophe. L'histoire lui a donné tort. Les hommes et les femmes vivent mieux aujourd'hui qu'au 19^e siècle, y compris dans les pays les plus défavorisés. Malgré l'augmentation de la population mondiale le progrès est là pour tous, bien sûr trop lent et trop inégalement réparti. Une étude de la FAO (agence des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) montre qu'en 1960 sur 3 milliards d'habitants de la planète, 2 milliards souffraient de malnutrition. En l'an 2000 avec une population qui a doublé, 800 millions souffrent encore de malnutrition. Doublement de la population et dans le même temps division par 2,5 de la malnutrition. L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) estime qu'il y a 20 ans 23% de la population mondiale n'avait pas accès à l'eau potable. Aujourd'hui, malgré une aug-

mentation importante de cette population, la proportion descend à 11 %.

Un peu de cohérence

Les opposants au nucléaire ne jurent que par les énergies renouvelables, éoliennes et panneaux photovoltaïques.



Ils passent sous silence l'inconvénient majeur de ces nouvelles sources d'énergie, leur caractère intermittent. Pour assurer la continuité de la fourniture d'électricité, la construction en parallèle de centrales à charbon, grosses pro-

ductrices de gaz à effet de serre, devient indispensable. Regardez l'Allemagne qui a renoncé au nucléaire. L'émission annuelle de gaz carbonique s'élève à 9,1 tonnes par habitant, 5 tonnes en France.

Les mêmes refusent catégoriquement

ticorps extraits de plants de tabac génétiquement modifiés aident à la lutte contre le virus Ebola en Afrique. Eux vivent en Europe loin de cette épidémie.

Les antennes de téléphonie les effraient. Leur nombre doit diminuer et il faut les éloigner de leur personne. Ils ne comprennent pas que leur exigence impose en contre partie l'augmentation de la puissance de leur mobile. Ils le placent contre leur cerveau sans doute déjà atteint.

Le vrai danger

Depuis plusieurs années nous assistons à la naissance d'un intégrisme vert, comparable aux intégrismes religieux et aussi dangereux qu'eux. La nature y joue le rôle du dieu des croyants. Ne croyez pas que j'exagère. En novembre 2014 des entreprises susceptibles d'intervenir sur le chantier du futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes firent l'objet de graves menaces. Le 2 décembre 2009 des militants de Greenpeace n'hésitèrent pas à envahir l'Assemblée Nationale symbole de notre République. Avec des atteintes intolérables à l'ordre républicain, cette mouvance remet aussi systématiquement en cause des décisions prises selon les règles de notre démocratie. Il suffit qu'elle les estime contraire à ses convictions.

Comme les autres intégrismes elle cherche à imposer par la violence son credo minoritaire à toute la société.

Ce n'est pas acceptable ! Retrouvons la raison.

Yves Mulet Marquis

#HUMEURS ET RUMEURS

Un évènement, deux « Une »

La « Une » de la presse quotidienne est souvent révélatrice de la ligne éditoriale choisie.

Le 29 décembre 2014, le Parlement grec échouait à élire un nouveau Président de la République. Dans ce cas de figure, il est prévu que le Premier ministre en exercice prononce

la dissolution du Parlement et décide de nouvelles élections législatives. Ce qui fut fait, le scrutin étant fixé au 25 janvier 2015.

Cette procédure institutionnelle n'est pas en soi un évènement, les majorités politiques étant régulièrement modifiées lors des scrutins dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Ce qui fait évènement, c'est que dans le cadre des élections à venir, un parti dénommé Syriza est en tête des sondages et pourrait être amené à gouverner en Grèce. Il s'avère que ce parti conteste la politique d'austérité menée sous la férule de l'Union Européenne et va même jusqu'à considérer qu'une partie de la dette publique n'est pas légitime. C'est la raison pour laquelle toutes les « Une » du 30 décembre de la presse quotidienne nationale

et régionale évoquent cette question.

On se contentera d'en citer deux Première « Une » dont l'idée au-delà de la forme est reprise par presque tous les journaux : « La Grèce inquiète à nouveau l'Europe ». Deuxième « Une », celle-là unique : « Grèce : pourquoi Syriza fait si peur aux européens partisans des politiques d'austérité ». Laissons à la sagacité des lectrices et lecteurs de l'Anjou Laïque le soin de deviner le titre des deux journaux cités.

J. L. G.

Ils ont osé

À propos de l'examen du projet de loi Macron au Parlement, le premier secrétaire du P.S.

déclare : « Chacun garde ses convictions. Mais l'état d'esprit a changé et je suis persuadé que chacun cherchera à s'exprimer dans un climat nouveau ». Sur le même sujet le gouverneur de la Banque de France, M. Christian Noyer, se fait plus précis : « C'est un exemple typique de beaucoup de sujets sur lesquels il devrait y avoir une très large unité nationale ». A propos des négociations sur le dialogue social entre le MEDEF et les organisations syndicales, un représentant du MEDEF ose : « Ce serait tout de même assez malvenu que les partenaires sociaux n'arrivent pas à signer un accord sur le dialogue social, alors que la France a fait preuve d'une unité nationale exceptionnelle ces derniers jours sur des sujets bien plus graves ». Tout commentaire paraît inutile.



UN PANORAMA INQUIÉTANT

À l'échelle du territoire national, la situation sociale des citoyens est largement fonction de la géographie. Il y a quelques décennies on distinguait deux France : la France des villes et la France des campagnes. L'ensemble était irrigué par un dense réseau de chemin de fer, le double au moins de celui d'aujourd'hui.

Un espace rural négligé

La France d'aujourd'hui est dominée par des métropoles et leurs centres de décisions. Leurs banlieues sont réservées pour l'essentiel à la classe populaire aux emplois peu qualifiés, comme ceux des services. De l'autre côté, nous avons une France qui s'étiolle, celle de l'espace rural et de la majorité des petites villes qui regroupent l'essentiel de la population. Et cela, sans aucun substrat économique solide. C'est là que vivent désormais les classes modestes, celles des ouvriers et employés guettées par la précarité du travail et par l'endettement. Et cela pour le logement dans une France désormais largement pavillonnaire. Avec la désertification écono-

mique et sociale des centres villes, disparition des commerces de proximité, suppression des services publics, hôpitaux et les écoles menacés, la fracture sociale est là.

Les soucis du quotidien escamotent largement les mutations qu'on observe à l'échelle de la planète. Celles-ci s'inscrivent dans un schéma générationnel inquiétant dont l'homme est largement responsable, avec le principe despotique du toujours plus de la loi capitaliste.

Razzia sur la planète

Les responsables politiques, trop occupés par de sordides intérêts ne semblent pas se préoccuper du sort de notre planète qui apparaît à bout de souffle. Nous gaspillons allégrement. La richesse minérale n'est pas inépuisable : les métaux rares (comme leurs noms l'indique), nécessaires aux industries innovantes, n'existent que dans très peu de pays. L'alimentation en eau douce pose un problème majeur. Elle est très inégalement répartie et, indépendamment de

la consommation domestique qui croît de façon exponentielle parallèlement au développement, l'agriculture industrielle exige toujours plus d'eau¹.

La pêche industrielle appauvrit les ressources halieutiques : ainsi les Chinois, ainsi que les Pays-Bas pratiquent une pêche aux filets électriques qui ne distinguent pas (évidemment) les poissons adultes du fraie.

Et la situation est critique pour ce qui concerne la pollinisation des fruitiers avec la chute, partout du nombre des abeilles (les Chinois et le Kansas doivent en importer).

Il peut y avoir des solutions techniques à la pollution, grâce à certaines techniques, mises au service des appétits productifs. Elles poussent à des gaspillages irrémédiables : ainsi l'exploitation des gaz de schistes aux États Unis engendre un immense gaspillage d'eau. Mais les problèmes majeurs, au-delà des pollutions, sont ceux irréversibles, de l'environnement.

Le changement climatique qu'on observe, conclut à une montée des eaux, des mers, avec l'ennoiment de terres

aujourd'hui très peuplées, comme le Bangladesh, la vallée du Nil ou encore les Pays-Bas. Et parle-t-on de l'extension des zones arides qui provoquent aujourd'hui un nombre de réfugiés deux fois supérieur à ceux qui fuient pour des raisons politiques ?

En Amérique latine et en Afrique de vastes territoires sont mis en coupes réglées sous prétexte des besoins accrus de la consommation alimentaire et industrielle.

Et cela au motif de développement grâce à de nouvelles technologies sous couvert scientifique de progrès (par exemple avec la construction d'une étable de mille vaches dans le nord de la France). Les politiques discutent, de conférences internationales en conférences internationales, mais restent soumis aux intérêts des multinationales

J.P. Brachet

¹Les végétaux exigent deux molécules d'eau pour traiter une molécule de carbone.

LE en a rêvé

MEDEF

Le projet de loi Macron, pour la croissance et l'activité, est soumis au débat parlementaire à la fin du mois de janvier dans le cadre d'une procédure accélérée. Beaucoup a été dit sur ce texte mais peu sur l'essentiel et la cohérence de son contenu d'apparence hétéroclite. Mais avant d'y regarder de plus près, il n'est pas inutile pour nous éclairer de rechercher les origines de ce texte.

La genèse du projet

Le projet de loi Macron trouve sa source dans un rapport très discuté lors de sa publication en 2008.

Ce rapport est le résultat des travaux de la commission Attali dite « Pour la libération de la croissance » mise en place fin 2007 par Nicolas Sarkozy et dont le rapporteur était un dénommé Emmanuel Macron. Le rapport formule rien moins que 316 propositions de réforme dont le mot clé est dérèglementation.

C'est sans surprise que l'on retrouve dans le projet de loi Macron bon nombre de ces propositions comme la remise en cause des professions réglementées ou la libéralisation du travail le dimanche.

D'autant qu'en terme de méthode, la commission Attali précisait : « (...) les réformes doivent être engagées (...) entre avril 2008 et juin 2009. Elles devront ensuite être poursuivies avec ténacité pendant plusieurs mandats, quelles que soient les majorités ».

Peu important donc les alternances démocratiques, peu importe le suffrage universel, il faut que la même politique économique se poursuive. Ainsi le rapporteur de la commission Attali en 2008 sous Nicolas Sarkozy assure sa traduction législative en 2015 sous François Hollande.

Pourquoi maintenant et si vite ?

Rappelons que le gouvernement français qui n'a pas respecté ses engagements de ramener le déficit budgétaire à 3% est soumis à une procédure d'évaluation du budget 2015 et des réformes structurelles engagées dont la loi Macron fait partie. Ainsi, trois « experts » de la Commission de Bruxelles vont-ils éplucher les comptes de la France dans le courant du mois de janvier et, selon le Figaro (1) « l'évaluation de la loi Ma-

cron sera également un élément fort de la mission ». A l'issue de cette mission d'expertise, la Commission peut engager une procédure de mise en demeure à la France accompagnée de sanctions financières.

Un expert européen aurait déclaré à propos de la loi Macron : « C'est un premier pas mais cela ne suffit pas en soi »¹. Et pourtant...

Un contenu hétéroclite mais des objectifs très cohérents

Le projet compte plus d'une centaine d'articles qui embrassent un nombre impressionnant de sujets, du statut des huissiers en passant par le travail le dimanche, le transport par autocars ou la médecine du travail. Un inventaire à la Prévert qui cache mal une forte cohérence. La première phrase des motivations de la loi dit l'essentiel : Pour renouer avec une croissance durable, l'économie française doit être modernisée et les freins à l'activité levés.

Il s'agit donc de déréglementer dans tous les domaines de la vie économique, pour la libération de la croissance chère à J. Attali. Impossible dans le cadre d'un espace limité d'examiner la totalité du projet de loi. On se bornera à examiner son Titre III intitulé : Travailler.

Quelles sont donc les mesures prévues ? Tout le monde a en tête l'assouplissement des conditions d'ouverture des commerces le dimanche.

A noter à ce propos que le doublement du salaire ne sera pas une obligation pour les entreprises de moins de 20 salariés et que dans les zones touristiques internationales la notion de travail de nuit sera limité aux salariés travaillant... après minuit. Diverses dispositions concernent les prud'hommes revenant à mettre cette juridiction sous tutelle et à la mise en place de procédures accélérées restreignant les moyens de défense des salariés. L'Inspection du travail voit ses capacités d'intervention et de sanction diminuées. Les missions de la médecine du travail seront considérablement réduites. Les sanctions prévues en cas de travail clandestin sont largement assouplies, des délais supplémentaires sont accordés aux employeurs pour se placer en conformité avec la loi. Ainsi un employeur qui ne suspend pas son activité illégale malgré l'intervention

de l'autorité administrative s'exposera à une amende mais l'administration est invitée à l'infliger avec circonspection, en tenant compte des circonstances et du comportement de l'auteur de l'infraction...

Nous parlons bien ici de travail clandestin c'est à dire de salaires de misère, de non-paiement des cotisations par l'employeur, de conditions de travail déplorables, etc...

En route pour l'esclavage ?

On s'attardera plus particulièrement sur deux dispositions révélatrices de l'ampleur des réformes régressives figurant dans ce texte.

Le droit du travail repose sur le fait que le salarié est en état de subordination par rapport à son employeur. C'est l'exact contraire du droit civil dans lequel les deux parties contractantes sont présumées à égalité. Pour cette raison, il a été précisé dans le Code civil que les contrats de travail étaient exclus du dit droit. A l'inverse le Code du travail s'applique à limiter les effets de la subordination du salarié face à son employeur. L'article 83 du projet de loi Macron abroge l'alinéa qui, dans le Code civil, exclut les contrats de travail. Ainsi, il suffirait pour un employeur d'obtenir l'accord d'un salarié pour n'importe quelle clause, comme travailler de nuit, le dimanche, 60 heures par semaine, puisqu'il s'agira alors d'un simple contrat entre deux parties. C'est la mort du droit du travail qui est ainsi programmée.

Autre disposition du projet de loi, celle concernant le délit d'entrave et des sanctions prévues pour condamner ce délit. Il s'agit d'un délit consistant à empêcher le bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel comme l'activité des délégués du personnel, la convocation du comité d'entreprise ou du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Actuellement le délit d'entrave est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à

ter sur le territoire national ». En clair, vous pouvez vous installer en France, vous ne risquez plus grand chose si vous violez le Code du travail. Toujours dans l'étude d'impact on peut lire que cela permettra d'aboutir à des sanctions mieux adaptées et ainsi plus efficaces. A noter qu'au moment du vote de la loi, les parlementaires n'auront pas à connaître la nature de ces sanctions mieux adaptées car celles-ci seront fixées ultérieurement par ordonnance. Enfin, on peut encore lire que cette mesure qui permettra un renforcement de l'attractivité pour les investisseurs étrangers aura un impact économique même si celui-ci ne peut être précisément évalué. En fait, il n'y a aucune certitude qu'une telle mesure ait un quelconque résultat tangible.

Quel avenir pour la loi Macron ?

Au moment où ces lignes sont écrites, le projet de loi n'est pas encore venu en discussion à l'Assemblée nationale. Un certain nombre de déclarations publiques de parlementaires laissent penser qu'il sera difficile au gouvernement de trouver une majorité dans ses propres rangs au Parlement pour adopter ce texte. Mais celui-ci est conforme aux attentes du MEDEF et de l'UMP. L'hypothèse du ralliement d'une partie des parlementaires de droite ne peut donc être écartée. On mesure le risque politique que comporterait la constitution de cette union nationale d'un genre particulier. Risque qui ne sera pas écarté par le choix d'une procédure accélérée et du recours à la législation par ordonnances visant à limiter les débats parlementaires.

Reste une autre inconnue : la capacité ou non des organisations syndicales de salariés à mobiliser contre ce texte ?

J. L. Grégoire

¹Le Figaro.fr du 13.1.2015: Une mission de la commission européenne à Paris pour éplucher les comptes de la France.

Macron



un an de prison et 3 750 euros d'amende par le tribunal correctionnel. L'article 85.3 du projet de loi supprime ces peines. Dans l'étude d'impact de la loi, l'objectif de cette modification est précisé : « La modification des peines sanctionnant le délit d'entrave au fonctionnement des institutions représentatives du personnel a vocation à envoyer un signal rassurant aux investisseurs qui seront plus incités à s'implan-

L'a fait

Reconnaissance



De l'Etat de Palestine ?

En décembre, Assemblée nationale et Sénat ont voté, comme d'autres parlements européens, une résolution en faveur de la reconnaissance de l'Etat de Palestine. Se pose la question de la signification et de la portée d'un tel geste.

Le contexte

Ces initiatives ne tombent pas du ciel. Il faut pour les apprécier avoir à l'esprit le contexte dans lequel elles sont intervenues. On peut y voir la suite de deux votes précédents de la France : le premier sous la présidence Sarkozy en faveur de l'admission de la Palestine à l'Unesco, le second en novembre 2012 pour l'admission de la Palestine à l'Assemblée générale de l'ONU comme Etat observateur. Dans les deux cas, on donnait à la reconnaissance d'une réalité, la Palestine, une plus grande force en prenant acte d'une légitimité étatique.

Il y a surtout une situation politique nouvelle.

D'abord liée à l'échec des négociations sous la houlette américaine. John Kerry avait imposé en juillet 2013 un cycle de neuf mois de discussions en tête-à-tête entre Israéliens et Palestiniens, en renonçant d'avance à toute pression sur une partie israélienne en situation de force. Résultat : un marché de dupes qui ne servira qu'à laisser du temps pour une accélération sans précédent de la colonisation, histoire d'installer un maximum de faits accomplis sur le terrain. Et comme s'ils voulaient montrer qu'ils n'étaient pas intéressés par une négociation sérieuse, les dirigeants israéliens sortaient alors de leur chapeau une exigence jamais formulée auprès d'aucun autre Etat : la reconnaissance d'Israël comme Etat du peuple juif. Ils

reniaient la parole donnée en refusant de libérer le dernier contingent de prisonniers d'avant Oslo suscitant une discrète irritation du parrain américain comme des Européens, amenés à faire porter la responsabilité de l'échec sur la partie israélienne.

Le deuxième élément est l'offensive de l'été contre Gaza, présentée comme une riposte à l'enlèvement et l'assassinat des trois jeunes étudiants en religion aux abords d'une colonie près de Bethléem. On a en mémoire l'ampleur des massacres et la mobilisation qu'ils ont suscitée, en France notamment. Lesquels ont amené l'exécutif à revenir sur ce qu'avait été la première et calamiteuse réaction de François Hollande, apparue alors comme un feu vert à la « riposte » israélienne. Dès le 4 août, Laurent Fabius déclarait à propos de « ce qu'il faut bien appeler le carnage de Gaza » qu'« une solution politique (...) devra être imposée par la communauté internationale ». C'était prendre acte du caractère illusoire de l'approche, jusque là acceptée, de la seule négociation directe entre partenaires supposés de bonne foi.

L'après Gaza n'a fait que renforcer la conscience du blocage et des périls qu'il porte en germe avec la désespérance d'un peuple. Annonces de nouvelles confiscations de terres et programmes de construction dans les colonies, répression de la résistance populaire en Cisjordanie, blocus de Gaza avec la complicité égyptienne, provocations d'extrémistes juifs religieux sapant le « statu quo » des lieux saints de Jérusalem ont poussé la tension à l'extrême. L'automne a vu, de la part de Palestiniens d'Israël ou de Jérusalem, plusieurs attaques à la voiture bélier, et la

fermeture, à haute charge symbolique, de l'esplanade des mosquées interdite pendant 24 h aux fidèles musulmans. Et en novembre un attentat, que nous avons aussitôt fermement condamné, contre les fidèles d'une synagogue de Jérusalem Ouest. Bref, le spectre d'un déplacement du conflit sur le terrain religieux, délibérément recherché par Netanyahu, a pris une consistance nouvelle éminemment dangereuse. Car se placer sur ce terrain, c'est barrer la route à toute solution politique.

Telle est la situation qui a amené les initiatives européennes. Comme si les conclusions du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'UE de décembre 2012 sur la nécessité de reconnaître, le moment venu, l'Etat palestinien prenaient sens. C'est d'abord le gouvernement suédois qui a procédé à une reconnaissance directe et effective. La Chambre des Communes britannique a suivi. En France les groupes communiste, vert et socialiste ont déposé diverses résolutions en ce sens pour finalement s'accorder sur un texte présenté par les socialistes.

Le résultat paraissait acquis, des parlementaires de droite ayant fait connaître leur approbation. Mais tous n'ont pas été au rendez-vous. Nicolas Sarkozy, tout nouveau président de l'UMP les ayant appelés à l'unité, c'est à quelques voix que s'est joué le sort de la résolution au Sénat grâce à une poignée de parlementaires courageux.

Alors certes les résolutions ne font qu'inviter le gouvernement à procéder à la reconnaissance. Mais le geste a bien une signification politique. Il a été obtenu en mobilisant tous les réseaux, et ils sont divers, rappelant la nécessité d'une

solution fondée sur le droit sans laquelle toute issue politique est illusoire. Aujourd'hui le Président de la République est à l'heure du choix.

Il peut considérer que le vote des assemblées suffit et se contenter des habituelles condamnations verbales en réponse à l'avancée de la colonisation et autres provocations israéliennes. Cela minerait la crédibilité de la parole de la France, mais surtout ce serait accepter de voir s'effondrer à court terme la possibilité même de la solution à deux Etats.

Il peut au contraire prendre la mesure de l'urgence, passer à la reconnaissance effective de l'Etat palestinien et enfin sanctionner les violations du droit international et du droit humanitaire. Cela constituerait un coup de tonnerre diplomatique avec un effet d'entraînement sur les pays proches. Ce serait donner corps à cette évidence : si l'on ne peut, sans risques majeurs, laisser se poursuivre indéfiniment l'occupation d'un Etat par un autre, il faut une implication résolue de la communauté internationale pour imposer une solution fondée sur le droit.

Faute de quoi on accepte de laisser pourrir une situation qui ajoutera au chaos régional et, du fait de la force symbolique énorme aux yeux du monde de l'injustice historique faite aux Palestiniens, aura d'inéluctables et dramatiques conséquences y compris pour la cohésion interne de notre propre société.

Jean-Paul Roche
Vice président de l'Association France
Palestine Solidarité (AFPS)
<http://www.france-palestine.org/>
afpsanjou49@gmail.com

Vivre avec le sida c'est différent selon que l'on est femme ou pas

CARINE FAVIER
PRÉSIDENTE NATIONALE
DU PLANNING FAMILIAL
EST INTERVIEWÉE PAR
CATHERINE BATTREAU
P.F.49.

C.B. : il y a une féminisation de la pandémie de sida, pouvez vous la préciser?

C.F. : Aujourd'hui, plus de femmes que d'hommes vivent avec le VIH¹ et le combattent à travers le monde. En France en vingt ans, le nombre de femmes contaminées par le VIH a doublé. Le VIH est la principale cause de décès des femmes en âge de procréer dans les pays en développement : 63% des 15 - 24 ans vivant avec le VIH sont des filles et à l'échelle mondiale, elles ont des taux d'infection deux fois plus élevés que les jeunes hommes.

« Toutes les heures, 50 nouvelles jeunes femmes sont infectées par le sida dans le monde. Outre l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient, la Russie est aussi particulièrement visée dans le rapport de l'OMS » (juillet 2014 conférence mondiale sur le sida à Melbourne)

C.B. : Pour quelles raisons sont elles plus touchées par cette épidémie?

C.F. : Ce sont les facteurs socio-économiques, les inégalités juridiques et culturelles, les inégalités en matière d'éducation, les violences auxquelles encore beaucoup trop de femmes sont confrontées qui les mettent dans une situation de plus grande vulnérabilité sociale et économique et donc de plus grande exposition aux risques face au sida. Car le VIH est une maladie sexuellement transmissible, et l'on sait que la sexualité des femmes n'est pas un sujet facile. C'est pourquoi la question des droits des femmes est un enjeu majeur dans la pandémie de sida : les femmes séropositives ont à se battre pour faire avancer leurs droits dans un contexte social d'inégalités de genre, et face à une maladie qui creuse encore plus ces inégalités.

C.B. : Quelles sont les difficultés auxquelles doivent faire face les femmes ?

C.F. : Dans un contexte où l'on veut « classer » la maladie dans les maladies chroniques, il faut rappeler encore et encore pourquoi les femmes doivent continuer à se battre en matière de prévention et de recherche. Car la question des femmes séropositives reste toujours abordée sous l'angle de la vulnérabilité ou de la transmission de la mère à l'enfant.

Alors, encore aujourd'hui, ce sont elles qui ont à gérer les questions de prévention (les campagnes de prévention ne leurs sont pas adressées le préservatif féminin le seul outil qu'elles peuvent gérer seule n'a toujours pas sa place.) elles qui ont à se battre pour que leurs spécificités soient reconnues ce qui les oblige à développer des monceaux d'arguments et encore elles qui ont à prouver que les effets secondaires des traitements anti-rétroviraux sont souvent différents de ceux des hommes mais qu'il n'y toujours pas de résultats genrés

de femmes soient relevées et entendues ; pour que la médecine prenne en compte que vivre avec le sida, c'est différent selon que l'on est femme ou pas ; pour que la société reconnaisse que c'est une expérience différente selon le genre ou la sexualité (que l'on soit femme, homme, homo, trans) ; pour que les politiques entendent que cette maladie représente un concentré d'enjeux qui laisse la porte ouverte à toutes sortes de discrimination.

C.B. : De quelle recherche est-il question?



Carine Favier

dans la recherche, d'argent pour mettre en place des essais

C'est cela qu'elles ont encore à combattre pour que les populations fabriquées comme « vulnérables » ne le restent pas et ne soient pas encore et toujours les populations les plus touchées par le VIH. Il reste encore du chemin à faire pour que les spécificités et les revendications

de femmes soient relevées et entendues ; pour que la médecine prenne en compte que vivre avec le sida, c'est différent selon que l'on est femme ou pas ; pour que la société reconnaisse que c'est une expérience différente selon le genre ou la sexualité (que l'on soit femme, homme, homo, trans) ; pour que les politiques entendent que cette maladie représente un concentré d'enjeux qui laisse la porte ouverte à toutes sortes de discrimination.

C.F. : Les femmes ne sont pas oubliées par le Sida mais par les institutions. Financer la recherche sur « contraception et VIH » est une urgence ! L'OMS a appelé à la mobilisation pour renforcer les actions en direction des publics les plus exposés. Lors de la conférence « HIV Research for Prévention » (HIVR4P) au Cap en

octobre 2014, premier congrès mondial exclusivement consacré à la prévention biomédicale, les chiffres de prévalence du VIH chez les femmes sont tombés comme un coup de massue : dans certaines régions d'Afrique du Sud, 45% des femmes de 23-24 ans suivies pour leur grossesse sont séropositives ! Dans ces mêmes régions, on estime qu'environ 7 à 10% des femmes de moins de 25 ans s'infectent chaque année.

Malgré cette situation dramatique, les femmes demeurent pourtant une population largement négligée par la recherche.

Ainsi, nous constatons une absence de données fiables sur l'impact de certains moyens de contraception sur l'acquisition ou la transmission du VIH. Or, depuis plusieurs années, des inquiétudes se font jour sur le rôle que pourrait jouer le Depro-Provera® (contraceptif injectable à base de progestérone, un des plus utilisés dans les zones de forte prévalence) dans l'augmentation de la vulnérabilité au VIH. Selon certaines études observationnelles, les femmes qui utilisent ce type de contraception auraient jusqu'à deux fois plus de risque de s'infecter par le VIH.

En Afrique du Sud, si l'on exclut les préservatifs, les contraceptifs injectables représentent près de 75 % des méthodes contraceptives distribuées, dans un contexte de prévalence record de l'infection VIH. Si le Depro-Provera® est au centre des inquiétudes, les données sur les autres méthodes hormonales telles que l'implant, dont l'utilisation se développe dans ces pays, n'existent pas plus.

Il existe pourtant une étude, l'essai ECHO, qui devrait permettre de répondre aux questions concernant l'impact des trois options contraceptives spécifiques (Depo-Provera®, l'implant Jadelle® et le DIU cuivre) sur l'acquisition ou la transmission du VIH. Mais cet essai est en panne faute de financement !

L'essai ECHO doit se poursuivre grâce au soutien de la France, de l'Europe et des institutions internationales, la santé des femmes est en jeu !

La féminisation de la pandémie de sida reflète à bien des égards les inégalités et les discriminations encore à l'oeuvre dans notre société... et les progrès qu'il reste à faire !

¹Le Virus de l'Immunodéficience Humaine est l'agent pathogène qui provoque une infection chronique évoluant vers le sida, en l'absence de traitement spécifique.

www.planning-familial.org

Hubertine Auclert

(1848-1914)



« La suffragette française »

LE 4 AOÛT 1914, LE JOUR MÊME DES FUNÉRAILLES DE J. JAURÈS, S'ÉTEIGNAIT CELLE QUE SON BIOGRAPHE AMÉRICAIN QUALIFIE DE PREMIÈRE SUFFRAGETTE FRANÇAISE. PEU CONNUE, HUBERTINE AUCLERT A POURTANT ÉTÉ UNE FIGURE CLÉ DU FÉMINISME DE LA 3ÈME RÉPUBLIQUE, LA PREMIÈRE À SE REVENDIQUER « FÉMINISTE » DÈS 1882.

Elle est née en 1848 dans une famille de propriétaires terriens de l'Allier. Son père est républicain et sa mère défend les filles mères, rejetées de la communauté rurale. Élevée dans une école catholique, Hubertine veut devenir religieuse mais est jugée trop mystique. Placée dans un couvent à la mort de sa mère, elle fait preuve cette fois de beaucoup d'indépendance et les religieuses finissent par la renvoyer. Elle est alors dans une position inhabituelle à l'époque : célibataire pouvant vivre de façon indépendante grâce à son héritage. D'ardente catholique, elle devient anticléricale

Républicaine et féministe puis, féministe radicale

En 1870, la proclamation de la République l'enthousiasme. Mais le déclin de son féminisme est le 1er meeting pour l'émancipation des femmes de 1872, organisé par Léon Richer et Maria Deraismes, fondateurs de l'Association pour les droits des femmes. Le message envoyé par V.Hugo. « il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes » frappe Hubertine. Elle vient à Paris, collabore avec L. Richer et M. Deraismes mais elle s'en éloigne vite car leur priorité, les droits civils, n'est

pas la sienne. Elle crée sa propre organisation. En 1876 « La société du droit des femmes » qui deviendra « Le suffrage des femmes » en 1883. Elle fait découler les droits civils des droits politiques « Le droit politique est pour la femme la clé de voûte qui lui donnera tous les autres droits » disant aussi qu'« une République qui maintiendra les femmes dans une condition d'infériorité ne pourra pas faire les hommes égaux ». Le vote féminin est un « talisman » qui transformera la vie entière. En 1878, au Congrès international du droit des femmes, elle est écartée de la tribune pour ses positions fermes sur la question du vote, qui a été exclue des débats. Alors que ses contemporains optent pour la stratégie des petits pas, elle milite en faveur de droits complets : La femme doit voter la loi qu'elle subit. H.Auclert se sépare définitivement du groupe de M. Deraismes. Socialiste, sensible à toutes les formes d'injustices, « esclave déléguée de neuf millions d'esclaves », elle prononce en 1879 un discours sur l'égalité sociale et politique de la femme au Congrès ouvrier socialiste de Marseille : 1^{ère} déclaration féministe à un congrès du mouvement ouvrier qui défend plutôt l'idéal de la femme au foyer. Ses relations avec les socialistes (J.Vallès, J.Guesde.) sont compliquées. En tant que rentière, elle supporte mal le collectivisme mais voue une admiration sans borne à Louise Michel.

Militante inventive, activiste à la Belle Époque

du suffragisme modéré

Après 1880 elle multiplie les actions : pétitions, manifestations, tracts, affiches, lettres aux personnalités (sénateurs, ministres, députés, écrivains). Elle tente de se faire inscrire sur les listes électorales (1er acte citoyen) et prône la grève de l'impôt : « je n'ai pas de droits donc je n'ai pas de charge, je

ne vote pas, je ne paye pas ».

Elle refuse le recensement « pourquoi compterait-on celles qui ne comptent pas? »

Elle perturbe des mariages quand le maire lit le code civil (devoirs de la mariée) : elle s'indigne qu'on ose lire un texte qui outrage les femmes.

Avec une trentaine de femmes, elle promène un drapeau entouré d'un crêpe noir pour dénoncer un 14 juillet qui n'a émancipé que les hommes. En 1881 : elle crée son journal : La Citoyenne. Axé sur la revendication du droit de vote, il défend aussi d'autres idées : service civique obligatoire pour les filles, affranchissement civil de la femme, mariage sous régime de séparation de biens, conservation du nom de jeune fille, suppression de la dot, partage de l'autorité parentale et des tâches ménagères, indépendance économique des femmes. Il salue les exploits universitaires des 1ères femmes médecins, avocates...

Hubertine répond à tous les arguments antisuffragistes ; si la religion est l'opium des femmes, c'est que le siècle a inventé deux lieux de sociabilité antagonistes, le cabaret pour l'homme, l'église pour la femme. Elle évoque « les ménagères nationales, économes des deniers de la patrie et du sang des citoyens », dressant le tableau noir de l'incurie masculine.

Elle milite aussi pour la féminisation des noms de métiers et demande qu'on dise madame à toutes les femmes et non mademoiselle. Elle considère que la condition au travail rémunéré des femmes est que les hommes partagent les heures supplémentaires de travail domestique non payé. Grâce à ses pétitions, les vendeuses des grands magasins et les ouvrières ont obtenu le droit de s'asseoir.

En 1887, elle se marie avec Antoine Lévrier, part avec lui en Algérie et y reste jusqu'à son veuvage en 1892.

Elle laisse la gestion du journal, envoie des articles sur la condition des femmes algériennes. Après 1900, le droit de vote devient une revendication officielle des Congrès féministes dominés par les réformistes. Hubertine participe mais défend une position plus radicale. Le Conseil National des femmes françaises, créé en 1901, lui confie sa section suffrage mais elle prône des actions spectaculaires à l'image des suffragettes anglaises et elle poursuit son activisme personnel jusqu'à sa mort. En 1908, elle renverse une urne dans un bureau de vote pour dénoncer le suffrage unisexe. En 1910 : comme d'autres féministes radicales (M.Pelletier..), Hubertine est candidate à Paris.

Féministe oubliée ?

Elle s'éteint le 4 août 1914. et est inhumée au cimetière du Père-Lachaise. La sculpture sur sa sépulture commémore le « suffrage des femmes », rappelant la cause à laquelle elle a consacré l'essentiel de sa vie. Elle n'a pas vu la réalisation de sa principale revendication et était oubliée avant que des féministes de la fin du XXème ne rappellent cette pionnière au parcours original.

En 1919, les députés votent le droit de vote féminin mais pendant des années, le Sénat fera obstruction et les Françaises devront attendre 1945 pour voter pour la première fois.

Le Centre Francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes a choisi de prendre le nom d'Hubertine Auclert et contribue ainsi à faire sortir de l'oubli une de ces femmes qui ont œuvré avec détermination et inventivité pour l'égalité des sexes.

Marie Anne Guéry
Centre Hubertine Auclert Centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes 7 impasse Milord 75018 Paris



ENDORMIR LA VIGILANCE LAÏQUE, TEL EST L'OBJECTIF POURSUIVI CONJONCTURELLEMENT PAR L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE POUR MAINTENIR LES ACQUIS GÉNÉREUSEMENT CONCÉDÉS SOUS LE PRÉCÉDENT QUINQUENNAT, EN PARTICULIER, LA LOI CARLE ET SES EFFECTIFS ENSEIGNANTS EN GRANDE PARTIE ÉPARGNÉS AU REGARD DES SUPPRESSIONS MASSIVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC.

En 2012, la promesse présidentielle d'abroger la loi Carle conduisait Éric Mirieu De La Barre précédent secrétaire général de l'enseignement catholique à inciter les établissements à mener des débats sur le mariage pour tous. Ce nouveau front d'une guerre scolaire larvée, permettait de soutirer, illégalement, de nouveau fonds publics pour la réforme des rythmes scolaires. Chantage doublement payant, la loi Carle ne sera pas abrogée et le financement des rythmes scolaires du privé assuré.

Ainsi, l'école privée reçoit-elle, aujourd'hui, illégalement de l'argent pour la réforme des rythmes scolaires alors qu'elle ne met rien en place. Jusque-là, le législateur interdisait le financement des activités post et périscolaires des écoles privées. La « loi sur la refondation » a étendu cette possibilité de financement avec la publication

d'un décret pour un fonds d'amorçage. Cela signifie-t-il que les activités culturelles, aussi, seraient désormais à la charge de l'État ?

Ces nouvelles dispositions outrepassent, y compris, la loi Debré. Ainsi, les écoles privées dont toutes les classes sous contrat organisent la semaine scolaire sur neuf demi-journées d'enseignement bénéficient, indument, de cet avantage providentiel. Aujourd'hui, bien moins de 10% d'écoles privées adoptent cette réforme des rythmes scolaires et, en particulier, pratiquement aucune de la région parisienne.

Du discours à la réalité

« L'enseignement catholique profite de la réforme des rythmes scolaires » constate le Monde du 2 octobre. Plusieurs quotidiens régionaux relatent que les écoles privées perdaient des élèves les années précédentes et remarquent, ici : « Dans le Laonnais comme dans tout le département, les effectifs des trois établissements privés qui n'ont pas appliqué la réforme, ont fortement augmenté à la rentrée dernière. » ... « Nous avons accueilli des parents qui ne voulaient pas changer leurs habitudes et sont attachés à la semaine des quatre jours. »

Pour l'essentiel des écoles privées, sans rythmes scolaires, il faudra veiller à ce que le forfait communal, calculé sur le coût de revient de l'enseignement public n'inclut pas les dépenses engendrées par cette réforme non mise en œuvre. Ce calcul ne peut prendre en compte que les quatre cinquièmes des dépenses du public correspondant au nombre

de jours d'occupation des classes et des frais afférents.

Côté façade, comme à l'habitude, dans un contexte politique estimé défavorable, on assiste à un changement de stratégie et de secrétaire général de l'enseignement catholique. Le dernier Pascal Balmand, du diocèse de Seine Saint Denis, porte un discours enjôleur pour afficher sa fibre sociale. Discours aussitôt mis à mal par une étude du CNRS menée auprès de la moitié des établissements privés, qui prouve, s'il en était besoin, une ségrégation sociale forte dans les établissements catholiques lors du recrutement. À l'issue de cette enquête, les chercheurs remarquent : « Nos résultats mettent en évidence l'existence d'une discrimination. Premièrement, la discrimination se manifeste par l'absence même de réponse de l'établissement au message des parents... ». En arrière-boutique, le réseau catholique est verrouillé comme « service de l'Église » par de nouveaux statuts édictés par la Conférence épiscopale : « Les établissements de l'Enseignement catholique sont l'Église ».

L'union fait la force et la loi Carle s'applique

Ailleurs, discrètement, se met en place la « Fédération nationale de l'enseignement privé musulman

scolaire n'aura pas lieu ». Loi Carle, prémisses du chèque éducation individualisant le rapport à l'école qui aboutit, « ... dans la perspective d'un traitement à parité de l'école publique et de l'école privée » à concurrencer et démanteler le service public. Ce rapport léonin du Sénat reconnaît un déficit notoire de statistiques. Il tire, cependant, cette conclusion : « cette pacification ne s'est pas traduite par une modification des équilibres entre l'enseignement public et l'enseignement privé, ne serait-ce qu'en raison de la portée restreinte du texte en matière tant d'effectifs d'élèves concernés que de flux financiers. »

En sous-main, l'enseignement privé préconise de ne pas, dans l'immédiat, susciter ou attiser des conflits pour ne pas entraver cet armistice pacificateur. Les tenants du privé ne veulent pas prendre le risque de voir abroger cette loi Carle porteuse de « parité » de droits et disparité d'obligations au nom de leur « liberté ».

Loi Carle qui, pour la première fois, fait entrer ce concept de parité dans le dispositif législatif. Aucune règle ni de « parité », ni d'obligation de financement ne peut être opposée à la puissance publique, ainsi, dès 1999 : « Le Conseil constitutionnel n'a pas fait siennes cette conception extensive du principe d'égalité. Aucune norme con-

LA VIGILANCE LAÏQUE

(FNEM) » émanation de « l'Union des organisations islamistes de France (UOIF) » qui compte bien à l'exemple de l'enseignement catholique contourner la loi Debré qui ne reconnaît que les établissements privés un à un et non un réseau. Une étape de plus pour la concurrence avec le service public est ainsi proposé par la FNEM : « pourquoi ne pas créer une Fédération nationale de l'enseignement privé, c'est-à-dire qui réunit juifs, musulmans et catholiques. ». Le communautarisme, financé par la puissance publique, est ainsi appelé à se développer en pluri-confessionnalisme scolaire.

Côté cour, un rapport d'information publié en catimini par le Sénat le 8 juillet, sur le « Bilan d'application de la « loi Carle » du 28 octobre 2009 » se fixe comme objectif de rassurer l'opinion dès son intitulé : « La guerre

stitutionnelle n'impose que soit observée une règle de « parité » entre établissements publics et privés imposant que toutes les formations dispensées dans les premiers soient également dispensées, avec l'aide de l'État, dans les seconds. ». Le rapport du Sénat de juillet 2014 s'affranchit de cette jurisprudence constitutionnelle et ose revendiquer une « parité asymétrique ».

C'est là tout l'enjeu politique de cette loi Carle : imposer un concept politique de « parité » et endormir la vigilance laïque pour conforter cet acquis et le faire fructifier, ultérieurement, en des temps politiques plus favorables.

Eddy KHALDI

15 octobre 2014

Paru dans la revue CREAL du 76
Sous titres de la rédaction de l'A. L.



Ar

Critique de la religion.

Une imposture morale
intellectuelle et politique,
d'Yvon Quiniou

Un livre sérieux, documenté et argumenté, alors que la question religieuse fait un dangereux retour sur la scène politique, Yvons Quiniou entreprend ici une critique radicale de la religion dans le droit fil de la philosophie des Lumières (Spinoza, Hume, Kant) puis de Feuerbach, Marx, Nietzsche et Freud qui ont ramené le fait religieux à une production strictement humaine.

Un ouvrage courageux, intempestif et salutaire dans lequel l'auteur dénonce avec lucidité et profondeur l'imposture intellectuelle, morale et politique que constitue la religion, ainsi que les illusions qu'elle se fait sur elle-même.

Les hommes font la religion, c'est donc à eux d'inventer leurs convictions métaphysiques et les règles d'une vie collective apaisée, à partir de leur seule raison commune.

**Critique
de la
religion**
Une imposture morale
intellectuelle et politique
Yvon Quiniou

Quinze euros, aux éditions « la ville brûle »

Yvon Quiniou, agrégé et docteur en philosophie a consacré de nombreux ouvrages consacrés au matérialisme, à la morale et à la politique.

CUBA : terroriste ou humaniste ?

Courant 2014, l'épidémie du virus Ebola a repris de l'ampleur et se développe en Afrique dans les pays dont les systèmes de santé sont les plus désorganisés. Elle prend des proportions alarmantes. La communauté internationale et les pays occidentaux s'émeuvent plus particulièrement à l'égard de leurs concitoyens affectés. Les États se mobilisent mais pas à la même échelle.

Au pays de l'oncle Sam où le PIB est de 53142 \$ par habitant avec une population de 316 millions d'habitants, on envoie 3 000 soldats vers les pays africains touchés. Face à eux, Cuba où le PIB est de 6051\$ par habitant avec une population de 11 millions d'habitants, on envoie 768 médecins en Afrique. Cuba n'en est pas à son coup d'essai dans le soutien aux peuples en difficulté sur le plan médical et humanitaire et ceci sur tous les continents.

Depuis plus de 50 ans Cuba est jugé « pays terroriste » par les États-Unis et à ce titre subit un blocus économique. Comprendra qui pourra cette logique humanitaire ! Il n'est peut-être pas trop tard pour que les relations diplomatiques se dégèlent entre les États-Unis et Cuba... Imaginons que le blocus économique cesse prochainement, le peuple cubain sera-t-il à l'abri des assauts de l'économie de marché ?

R. B.



Deux bandes dessinées inhabituelles chez Vuibert

Logigomix : vous connaîtrez tout de la vie et de l'œuvre de Bertrand Russell (1872/1970), logicien et philosophe britannique mais aussi libre penseur et moraliste. Il exhiba un paradoxe logique qui déclencha la crise des fondements des mathématiques et faillit tuer dans l'œuf au début du 20^{ème} siècle la théorie des ensembles naissante. Heureusement Ernest Zermelo et Abraham Fraenkel mirent au point les axiomes nécessaires pour surmonter la difficulté. Il rédigea de nombreux ouvrages de philosophie et de logique, le plus célèbre étant sans doute les Principia Mathematica. A la fin de sa vie Bertrand Russell, devint une figure emblématique du pacifisme. Il signa avec Albert Einstein un manifeste contre les armes nucléaires et fondera avec Jean Paul Sartre un tribunal d'opinion pour juger les crimes de guerre américains au Viêt-Nam.

FEYNMAN : Un des esprits les plus brillants et les plus excentriques de la physique moderne (1818/1988). Enfant pendant la Grande Dépression, il réparait les postes de ra-



dio de ses voisins. Il débuta sa carrière de physicien à Los Alamos en participant à la mise au point de la première bombe atomique. Pour s'amuser il ouvrait les coffres-forts contenant des documents ultra secrets. Revenu à la vie civile, joueur de bongo à ses moments perdus, sa découverte de l'électro dynamique quantique qui décrit les interactions électromagnétiques entre particules chargées lui vaudra le prix Nobel en 1965. Son cours de physique en trois volumes, destiné aux étudiants de premier cycle universitaire, reste encore aujourd'hui une référence pour les étudiants et les professeurs. Membre de la commission d'enquête sur l'explosion de la navette spatiale il montrera avec un verre d'eau glacée, pendant une émission de télévision, qu'une température trop basse avait durci les joints des booster et entraîné la catastrophe

YMM

Elle est là

Jean Goblet ? Encore jeune et l'esprit alerte. Il vient de sortir un nouveau livre. Sa plume est toujours aussi fine. Son nouveau recueil de nouvelles, comme les précédents, se lit facilement. Jean nous raconte de belles histoires vécues ou qui pourraient l'être. Les mots choisis coulent comme de l'eau de source. Les chutes attendues ou inattendues font sourire. Chaque nouvelle est introduite de phrases d'auteurs. Elles suggèrent qu'une philosophie affleure dans les scènes banales de la vie quotidienne, mais toujours singulières.

Jean GOBLET
Elle est là
Histoires vécues, ou qui pourraient l'être,
de vie, de mort, d'amour



Editions du Petit Pavé

C'est la première nouvelle qui donne le titre au livre : Elle est là. Hommage tendre et émouvant à son épouse disparue.

Le livre est illustré par le pinceau subtil de Gérard Cherbonnier. Le directeur de l'Édition du petit pavé révèle ses talents de peintre et de dessinateur. L'artiste ajoute du mystère à la poésie de l'écrivain.

Culture, humour, tendresse, peinture : un beau livre.

Édition du Petit Pavé 22 euros

Simone Iff est décédée le 31 décembre 2014 à l'âge de 90 ans

Simone n'a cessé d'être, depuis l'année 1973 où elle a été élue à la tête du MFPP¹, une référence pour nous toutes et tous : sa détermination, son impertinence, sa passion pour défendre les droits et l'émancipation des femmes, nous la portons aujourd'hui.



Simone a su dépasser les frilosités des médecins, embarquer le MFPP dans l'aventure des avortements clandestins pour que les femmes puissent enfin décider « un enfant si je veux quand je veux ». Initiatrice du manifeste signé par 343 françaises « j'avoue que j'ai avorté » le 5 avril 1971, elle a su nous transmettre son sens du collectif et sa capacité à être « politiquement incorrecte » quand elle soutient, hier comme aujourd'hui, les luttes des prostituées pour leurs droits, quand elle s'oppose à une vision victimaire, quand elle parie sur les capacités des personnes à s'émanciper, quand elle se bat pour la liberté.

Mais elle a su aussi mener le combat au sein des institutions : membre du cabinet de la ministre du droit des femmes, Yvette Roudy, de 81 à 86, elle fut en particulier à l'initiative de la création de la permanence « Viol, Femme, Information » (VFI. Tel:0 800 05 95 95).

«Demain la société sexualisée», le livre qu'elle a écrit en 1975, reste une source d'inspiration pour les combats que nous menons aujourd'hui pour que l'éducation sexualisée trouve pleinement sa place dans l'école et dans l'ensemble de la société comme outil de construction d'une société d'égalité et d'émancipation.

Le Planning Familial 49

¹Mouvement Français pour le Planning Familial

HUMEURS ET RUMEURS

Le travail en petites miettes

Les mini CDD continuent d'envahir le marché du travail. Selon une étude de la DARES (Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques), la moitié des CDD échus en 2013 ont duré 10 jours ou moins contre 14 jours ou moins en 2012. Dans le secteur tertiaire, la moitié des CDD a duré 8 jours ou moins. Le « turn over » des titulaires de CDD ne cesse lui aussi de progresser; ainsi le taux de rotation des contrats courts est de 58,5%. Depuis 2009, ce taux de rotation des CDD courts a augmenté de 86,4 points dans l'édition et de 108,9 points dans le spectacle. Pour cette même année 2013, les CDI représentent seulement 9,6% des embauches. Par contre, les fins de contrat en CDD sont le premier motif des inscriptions à Pôle Emploi, où ils représentent le quart d'entre elles. Comment vivre dans une telle précarité ?

Chaises musicales

Au risque de vous surprendre, les grands patrons s'adonnent aussi à ce jeu de colonies de vacances entre deux conseils d'administration. Au mois de novembre en provenance de Thales, un important industriel français du secteur de la défense, Jean Bernard Lévy, a succédé à Henri Proglia à la tête d'EDF. Devinez le nom du nouveau président de Thales? Henri Proglia bien sûr! C'est sans doute la mise en application du slogan de notre Président de la République lorsqu'il était candidat, « Le changement c'est maintenant ».

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Jet d'eau

La ville de Genève est mondialement connue pour héberger des organisations internationales comme l'ONU mais aussi pour son jet d'eau qui s'élève à 140 m au dessus du lac Léman.

A quelle vitesse l'eau sort-elle

de la buse située à la surface du lac?

Réponse de la devinette précédente : Satellites de télévision

Vous vous souvenez sans doute qu'un satellite tourne autour de la terre sans y retomber car les deux forces qui s'exercent sur lui s'équilibrent. L'attraction de la terre tend à le rapprocher du sol, la force centrifuge due à sa rotation autour de la terre tend à l'éloigner du sol.

A chaque altitude le maintien sur l'orbite exige une vitesse différente pour obtenir l'égalité des deux forces. Un satellite de télévision doit toujours regarder la même zone géographique pour que les habitants reçoivent correctement les programmes. Il doit tourner à la même vitesse que la terre et donc parcourir son orbite en un jour. Pour cette vitesse de rotation, la force centrifuge compense exactement l'attraction terrestre à une altitude à 35784 km au dessus du sol.

École : non à l'instruction obligatoire... du libre-échange économique !

Récemment Andreas Schleicher, directeur de l'éducation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a attaqué l'École de la République. Selon lui, en effet, « L'enseignement n'est pas pertinent en France. On y est en décalage. Le monde moderne se moque bien de ce que vous savez. Il s'intéresse à ce que vous savez en faire. » Andreas Scheiler déplore l'inadéquation supposée de l'École française aux orientations de l'OCDE dont l'un des objectifs principaux est « d'aider les gouvernements à, d'abord et avant tout, restaurer la confiance dans les marchés ainsi que les institutions et les entreprises qui les font fonctionner. Cela exigera des meilleures réglementations et une gouvernance plus efficace à tous les niveaux. »

Ces propos sont d'autant plus inquiétants qu'ils ont été immédiatement suivis d'une annonce du ministre de l'Éducation nationale, Mme Vallaud-Belkacem. Celle-ci a en effet annoncé un plan d'adaptation, consistant à « construire des parcours pour assurer l'insertion professionnelle et sociale des élèves afin d'assurer les conditions d'une ouverture de l'école sur le monde professionnel, démultiplier les relations entre acteurs de l'entreprise et de l'économie et l'école, assurer plus de correspondances entre les diplômes professionnels et les besoins des entreprises ».

Flash Union des Familles Laïques de France (UFAL)

Subventions...

On peut discuter du bien-fondé de l'aide financière accordée par l'État à la presse écrite: 16 millions 100 000 euros au Monde, paraît-il, 16 millions au Figaro, 12 millions à Aujourd'hui, 10 millions à Ouest-France, etc... en 2013. Il est vrai que les journaux informatiques par ordinateurs et tablettes taillent de très sérieuses croupières à la presse imprimée, qui, seule, publie des études de fonds, des reportages, des points de vue. C'est la seule presse où des positionnements divers, idéologiques, peuvent s'exprimer. L'aide de l'État est officiellement destinée à conforter la diffusion de la langue et de la culture française.

Mais,... comment justifier que Télé 7 jours ait reçu 7 millions, Télé Star 5 millions, Télé Loisirs 4 millions... et l'on trouve Spirou au 172ème rang des bénéficiaires quand le Monde Diplomatique se classe au 78ème rang, derrière le journal de Mickey.

Une presse purement mercantile a donc droit à être traitée (généreusement) comme un des outils de la formation démocratique, de la culture du citoyen. Dans la bataille pour une démocratie digne de ce nom, il ne faut pas faire l'impasse sur la bataille culturelle.

J. P. B

Tous derrière tous derrière-e

Ils s'étaient sans doute entendus avant puisqu'ils se sont retrouvés ensemble, sur le boulevard de la Résistance et de la Déportation, devant la mairie d'Angers le dimanche 11 janvier 2015 pour prendre la tête de ce qui allait devenir la plus massive manifestation que la ville ait connue de toute son histoire. Ils, c'était le Préfet du Maine et Loire, le Maire d'Angers, le Président du Conseil Général, les sénateurs, les députés... les Maires des communes de l'Agglo.....avec pour certains leur écharpe tricolore dans leur poche au cas où...

Dans un papier non signé publié le lendemain dans le Courrier de l'Ouest, le journaliste taquin précise: « Mais l'absence d'organisation et l'ampleur de la manif les ont submergés ». Des membres de plusieurs associations, se réclamant de la citoyenneté, ont précipité cette submersion en s'imposant silencieusement en tête de manif sans autre signe distinctif que le panonceau « je suis Charlie ». La veille, un article de la rédaction d'Angers Mag relatait un peu la même chose: « Qu'a-t-on vu, plus précisément, lors de cette marche? Un symbole fort, avant même le départ, alors que les politiques étaient présents

en début de cortège, plusieurs responsables associatifs sont venus exprimer leurs réticences à les voir mener cette marche, très vite rejoints par l'association culturelle des musulmans de la Roseraie : ce sont finalement eux, silencieux, graves, qui ont battu le pavé les premiers ». Et ce fût bien ainsi pour cette magnifique manifestation citoyenne contre les fanatismes et pour la liberté d'expression.

D.R.

Vive le département!

En 1790, lorsque furent créés les actuels départements, nous n'étions pas sortis de l'ère du déplacement à cheval... Pour autant, les déplacements posent toujours problèmes, comme en témoigne la fermeture de tribunaux et plus encore de maternités, voire d'hôpitaux dans certains départements. Est-il admissible de faire plus de 100 kilomètre pour procéder à une démarche, surtout dans les régions montagneuses où les déplacements sont comptés en temps et non point en kilomètres? N'oublions pas qu'aujourd'hui, dans les discours, triomphe le principe de proximité. Bref, l'espace départemental garde sa pertinence. Le Conseil départemental peut directement appréhender, physiquement et humainement, les problèmes dans le territoire dont il a la responsabilité. Cela, au-delà de tout blocage idéologique. Le danger d'un tel blocage pourrait d'ailleurs être largement surmonté grâce à un nouveau mode d'élection des élus départementaux. Il conviendrait d'y adopter le scrutin de liste pour une meilleure représentation démocratique.

J.P. B

Arbre de la laïcité



Tandis que dans la lumière, à visage découvert, la République laïque défile, dans la nuit, l'obscurantisme, cagoulé, arrache les maigres repousses de notre fragile symbole.

Le tour du monde

Noël chrétien

L'évêque d'Angers a vu grand en couvrant les abribus d'une affiche annonçant qu'*Un Sauveur nous est né*.

Né d'une vierge ce qui est inconcevable pour un esprit sain (je ne dis pas saint!).

Dans une étable sous les yeux d'un âne, ce qui donne toute la spiritualité de l'évènement.

Quand Dieu s'est enfin fait homme, petit Jésus à la fois homme et dieu, un dieu en deux personnes : histoire de fou qui ne peut que prêter à rire sauf que l'on s'est beaucoup tué en leur nom, et que ça continue.

Et quel Sauveur ? Quand l'humanité demeure engluée dans ses contradictions les plus sauvages et que rien n'annonce un au-delà rédempteur, refuge spirituel des naïfs, des peureux ou des pécheurs repentants.

Noël et sa crèche est donc pour moi la pire annonce du christianisme (avant même l'absurde résurrection pascalle) car elle prétend ouvrir des temps nouveaux qui n'ont rien de neuf : l'humanité suit son cours avec

ses joies et ses misères individuelles ou de masse sans effet d'aucune volonté prétendument divine.

Noël, monument culturel ou culturel ? Patrimoine commun comme le dit l'évêque d'Angers ?

Un temps de mensonge public et d'abrutissement pour des gens, de moins en moins nombreux, qui voudraient échapper à leur condition humaine, seulement humaine, en s'en remettant à un *Sauveur* purement imaginaire.

Max Bayard

On aura presque tout vu

C'est une histoire de WC, autrement nommés dans le vocabulaire administratif « cabinet d'aisances ».

Il s'agit du Code de la construction et de l'habitation.

Le dit code comme tous les autres est

l'objet de la démarche dite du « choc de simplification » cher à notre Président.

Donc un décret vient d'être publié à cet effet et on peut y lire ceci : « Dans une démarche de simplification de la réglementation, le décret supprime l'interdiction de communication directe entre les cabinets d'aisances et les cuisines et salles de séjour (...) ».

Ainsi donc l'article 1 du décret stipule qu'à l'article R.111-3 du code, les mots « et ne communiquent pas directement avec les cuisines et les salles de séjour » sont supprimés.

Un lecteur peu attentif pourrait en déduire que l'on peut désormais installer des WC dans la cuisine ou le séjour...

Pas du tout !

Le cabinet d'aisances doit encore être fermé et muni d'une porte sans pour cela être obligé d'être séparé de la cuisine et du séjour par un sas.

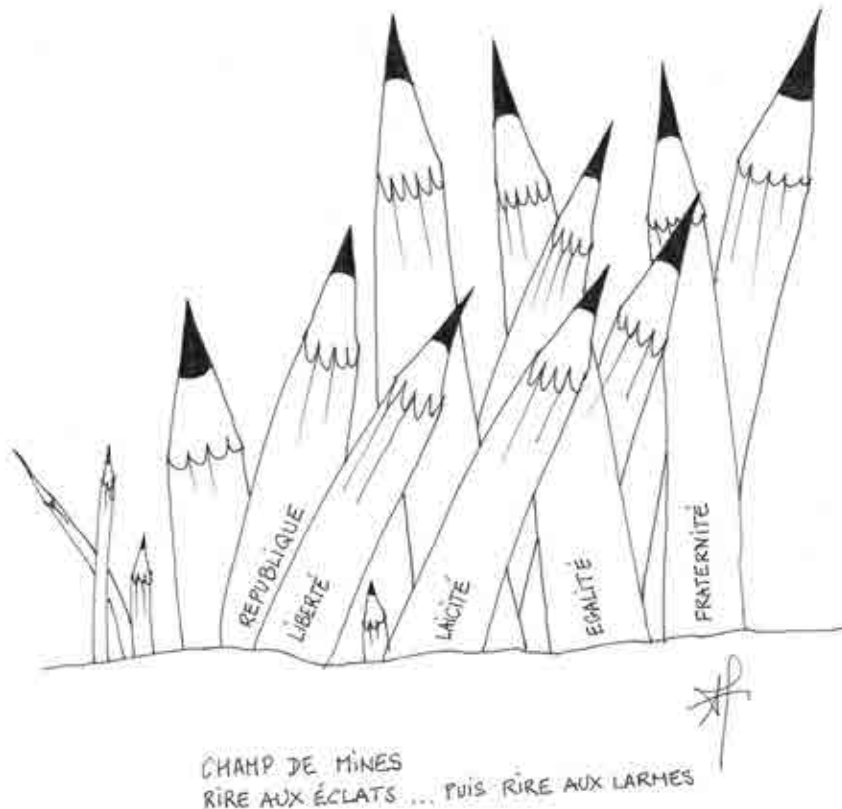
En tout cas, nul doute qu'un tel choc de simplification va largement contribuer à la relance de l'activité dans le secteur du bâtiment qui en a bien besoin.

Source : Décret n° 2014-1342 du 6 novembre 2014 publié dans le JO du 8.11.2014

Communiqué du comité de rédaction de l'Anjou laïque

Conjointement avec la Ligue des droits de l'Homme 49, l'Anjou laïque a publié, en juillet, puis novembre 2014, deux articles intitulés « Spiritualité fascisante à Angers » et « Les réseaux soufis et l'intégrisme islamique à Angers »

Nous avons reçu, fin 2014, début 2015, plusieurs courriers relatifs à ce dernier article dont deux demandes informelles de droit de réponse. Le comité de rédaction a constaté que ces « droits de réponse » ne correspondaient pas à la législation en vigueur sur la presse. Il a par conséquent décidé de ne pas les publier.



Nom :
N° : Rue :
Code postal :
Ville :
Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :
12 € abonnement annuel
20 € abonnement de soutien
€
Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)
14 bis, avenue Marie-Talet
49100 Angers

L'Anjou Laïque N°111

Fondateurs : Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication :

Jack Proult

Rédacteur en chef :

Jacky Minier

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Catherine Batreau, Jean-Louis Grégoire, Louis Le Meter, Jean-Claude Michineau, Yves Mulet Marquis, Jean-Pierre Thuleau.

Maquette conception et mise en pages :

Jean-Claude Michineau

Collaboration : Henri-Pena Ruiz, Yvon Quiniou, Jean-Paul Scot, Jean-Paul Roche, Planing Familial, Marie-Anne Guery, Eddy Khaldi, Alain Paquereau.

Imprimerie Paquereau
31, rue Eugène Delacroix
49000 Angers
N°CCPAP 0715 G 86832
ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

[Http://anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)

Des compléments d'articles, de nouvelles contributions.

Adresse mail :

anjoulaique@gmail.com

Votre librairie

Contact

librairie
papeterie

3, rue Lenepveu Angers

POURQUOI ONT-ILS TUÉ CHARLIE ?

Ils étaient flambés à quinze ans
Déambulaient en se traînant
Dans les rues des banlieues perdues
Quelle vie ont eu ces grands enfants
Entre les murs des cités et la misère du foyer
Ils étaient flambés à quinze ans
Chaque heure de chaque jour l'âme en berne
Sur le visage un teint de cendres
Oui Mahomet, Oui notre prophète
Pourquoi ont-ils tué Charlie ?
Pourquoi ont-ils tué Charlie ?

Ils étaient plombés à vingt ans
Ils se perdaient en naviguant
De petits braguages en prisons
Quelle vie ont eu ces grands enfants
Dans les cellules endoctrinées
De Fleury ou de la Santé
Ils étaient plombés à vingt ans
Chaque heure de chaque jour le cœur en laisse
Sur le visage des traînées de peine
Oui Mahomet, oui notre prophète
Pourquoi ont-ils tué Charlie ?
Pourquoi ont-ils tué Charlie ?

Ils étaient fanatiques à trente ans
Prêchant le Djihad du Coran
Sur la grande toile numérisée
Quelle mort ont eu ces grands enfants
Dans le néant de nos cités
Ils étaient fanatiques à trente ans
Chaque heure de chaque jour corps et âme
Sur le visage, des rires de haine
Tout en colère, Oui Mahomet
Prêts à la guerre, Oui notre prophète

Mesurez-vous, belle jeunesse
Le temps à mettre pour haïr
Le temps qu'il faut pour en mourir
Pourquoi ont-ils tué Charlie ?
Pourquoi ont-ils tué Charlie ?

Louis Le Méter
Le 14/01/15

